

Etude urbaine de la commune de Gouvieux

Phase 1 : Diagnostic environnemental



janvier 2012

SOMMAIRE

1. GEOLOGIE, MORPHOLOGIE.....	2
1.1. MORPHOLOGIE	2
1.2. GEOLOGIE	2
2. MILIEUX PROTEGES ET INVENTORIES ET ESPECES PROTEGEES	4
2.1. ESPACES PROTEGES ET REGLEMENTES.....	4
2.1.1. <i>Parc naturel régional Oise - Pays de France</i>	4
2.1.2. <i>Réseau Natura 2000</i>	4
2.1.3. <i>Espaces Naturels Sensibles (ENS)</i>	6
2.1.4. <i>Sites classés, sites inscrits</i>	8
2.2. ESPACES INVENTORIES	10
2.2.1. <i>ZNIEFF</i>	10
2.2.2. <i>ZICO</i>	11
2.2.3. <i>Zone à dominante humide</i>	13
2.2.4. <i>Biocorridors</i>	13
2.3. ESPACES PROTEGES ET PATRIMONIALES	15
3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL.....	19
4. PRESENTATION DES DIFFERENTS MILIEUX DE LA COMMUNE.....	19
4.1. FORET COMMUNALE DE GOUVIEUX ET FORET DU LYS.....	19
4.2. ÉTANG DE TOUTEVOIE ET ALENTOURS	20
4.3. VALLEE DE LA NONETTE	20
4.4. PLATEAU CALCAIRE ET "CAMP DE CESAR"	21
4.5. "PARC DES AIGLES", "TERRAIN DES AIGLES" ET "DOMAINE D'AIGLEMONT"	24
4.6. "LA CANARDIERE"	24
4.7. "LES FONTAINES"	26
5. SYNTHESE ECOLOGIQUE.....	29

1. Géologie, morphologie

1.1. Morphologie

Le territoire étudié s'inscrit dans la région du Bassin Parisien, la commune se trouve sur deux régions naturelles : Le Valois occidental au Nord de la Nonette et le Parisis septentrional au Sud.

La morphologie et la géologie sont dues à deux phénomènes : structural et érosif. Le territoire communal se trouve dans la terminaison périclinale de l'anticlinal du Pays de Bray, dôme dissymétrique au flanc nord accentué et orienté Nord-Ouest – Sud-Est. Cet anticlinal est contrôlé par la faille de Bray, très profonde, réduite ici à une flexure (structure amortissant la faille qui décale les couches sans les briser) dite flexure de Bray. La commune se trouve en majeure partie sur le flanc est de l'anticlinal où la retombée des couches crétacées se fait très brutalement. Ce dôme a été arasé et érodé, faisant disparaître les couches géologiques les plus récentes. Ces phénomènes expliquent la limite géologique nette entre la craie sénonienne au Sud et les sables du Thanétien au Nord. Une seconde faille, sensiblement Nord-Sud, a permis le franchissement de l'anticlinal par l'Oise. Cette faille a déterminé un secteur effondré correspondant à la forêt du Lys. La limite géologique Crétacé – Eocène se traduit ainsi par un léger ressaut, avec une partie nord de la commune surélevée, la partie sud crétacée étant légèrement déprimée. La vallée de la Nonette avec son encaissement progressif, traverse ce plateau nord en l'incisant. L'Oise détermine une vaste vallée alluviale.

1.2. Géologie

Les formations géologiques affleurantes sont du Sud au Nord, des plus anciennes aux plus récentes :

Le Crétacé

La craie sénonienne : au Sud-Ouest de la commune, surmontée au centre des sables à silex. Le Sénonien est représenté par une craie blanche, tendre, à silex. Son épaisseur est de 317 m à Gouvieux sous recouvrement tertiaire, elle passe à 174 m sous les alluvions anciennes.

La série tertiaire : les termes les plus anciens affleurent en bandes étroites, orientées selon la direction de la flexure de Bray, seul le Lutétien supérieur affleure largement sur une bonne partie de la commune.

Le Thanétien : il s'agit de sables plus ou moins argileux qui passe à des poudingues au Sud-Est (Coye-la-Forêt).

Le Sparnacien : cette formation est argileuse et puissante d'une vingtaine de mètres.

Le Cuisien : ce terme est essentiellement sableux, puissant d'une soixantaine de mètres à Chantilly.

Le Lutétien inférieur : il est constitué de calcaires, l'épaisseur est faible.

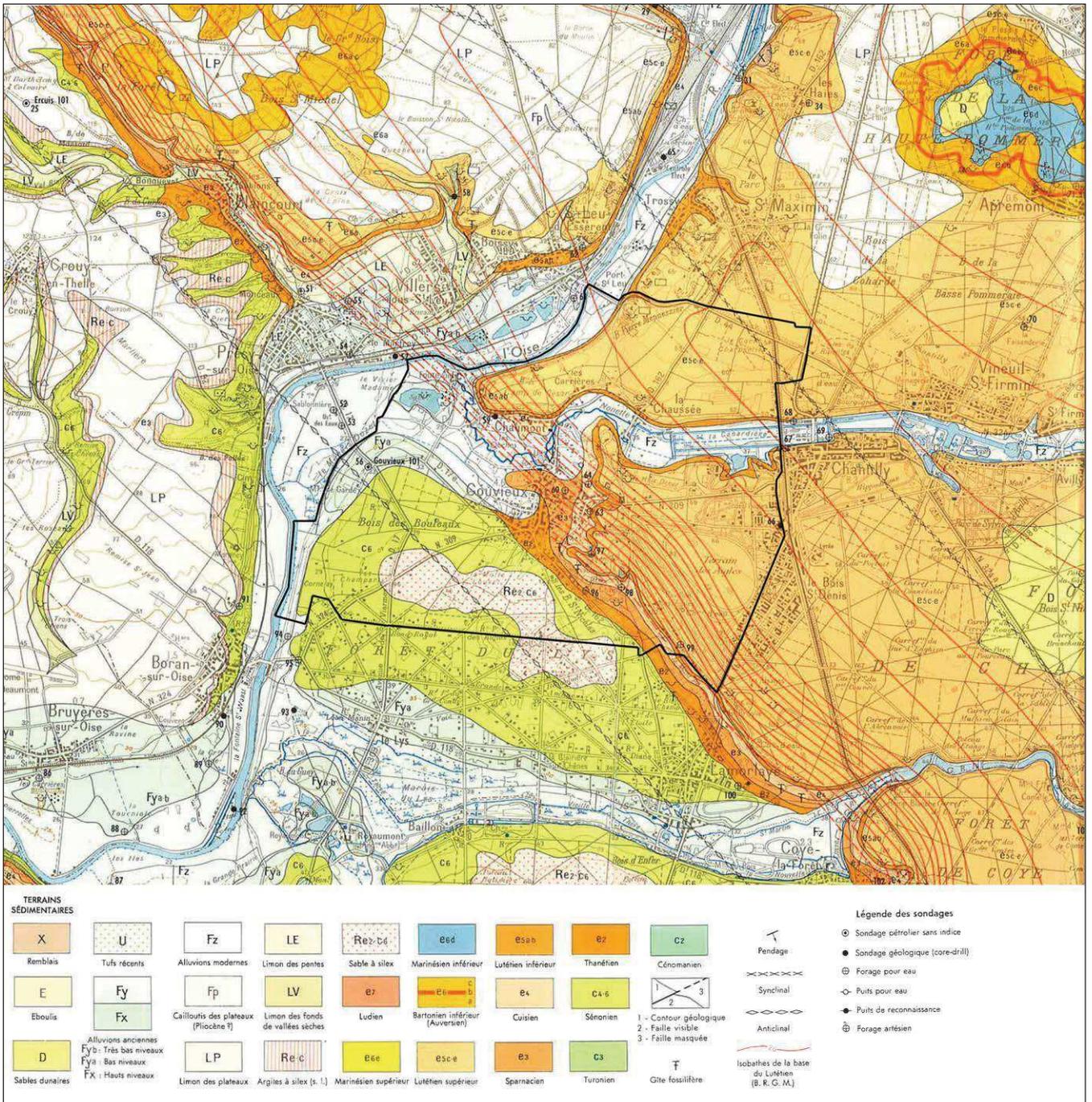
Le Lutétien supérieur : cette formation s'étale largement sur le territoire communal, elle est principalement calcaire, accompagnée de marnes, de caillasses, de faluns.

Quaternaire

Les alluvions anciennes de bas niveaux : en bordure est de la vallée de l'Oise et au Sud de la vallée de la Nonette, à l'Ouest de Gouvieux. Il s'agit de dépôts sableux et de graviers.

Les alluvions récentes et modernes : dans les vallées de l'Oise et de la Nonette. Les alluvions récentes sont essentiellement des limons, d'épaisseur de 2 m à 1 m d'amont en aval, les alluvions modernes sous-jacentes sont sableuses à la base, puis sablo-argileuses, et argileuses au sommet, d'épaisseur de 4 à 7 m dans la vallée de l'Oise.

Les sols sont variables selon la formation géologique sur laquelle ils se développent. Il s'agit en général de sols bruns calcaires sur le plateau nord, de sols lessivés acides sur les argiles, de sols lessivés à podzoliques sur les sables à silex et les sables au Sud-Est et de sols alluviaux dans les vallées, limoneux dans les zones inondables.



2. Milieux protégés et inventoriés et espèces protégées

2.1. *Espaces protégés et réglementés*

2.1.1. Parc naturel régional Oise - Pays de France

Créés en 1967, les Parcs naturels régionaux (PNR) se consacrent au développement durable, à la sauvegarde des richesses naturelles et au développement social et culturel.

La création d'un parc se fait grâce au souhait de communes contiguës de mettre en place un projet de conservation de leur patrimoine (naturel et culturel).

Situé au Sud du département de l'Oise et au Nord-Est du Val d'Oise, le PNR Oise-Pays-de-France s'étend sur 60 000 hectares, 59 communes (44 dans l'Oise et 15 dans le Val d'Oise). Comptant environ 110 000 habitants, il garde un caractère rural à dominante forestière et agricole.

Un certain nombre de sites d'intérêt écologique (SIE) sont définis sur le territoire du Parc, qui sont les espaces naturels concentrant les habitats remarquables, les espèces floristiques et faunistiques rares du territoire et, au titre de l'article 7 de la Charte, constituent des espaces de patrimoine à préserver, à restaurer et à gérer. Quatre de ces sites concernent la commune de Gouvieux :

- la vallée de la Nonette d'Avilly-Saint-Léonard à Gouvieux,
- le marais Dozet et l'étang de Toutedoie,
- les carrières et leurs abords,
- le Camp César.

Par ailleurs, le Parc naturel régional Oise - Pays de France a inscrit le fond de la vallée de la Nonette et la vallée de l'Oise en « Fonds de vallée et espaces connexes au réseau hydrographique », ce qui signifie qu'il s'agit d'espaces agricoles ou boisés à sensibilité éco-paysagère à préserver et à gérer, et qu'il conviendra, suivant les articles 8, 12, 13 et 14 de la Charte de :

- maintenir, voire développer des activités agricoles adaptées permettant la gestion et la sauvegarde des espaces ;
- préserver les milieux humides ;
- mettre en oeuvre des pratiques permettant de gérer les ruissellements et de prévenir les pollutions ;
- préserver et valoriser les paysages liés à l'eau, aider à l'intégration des bâtiments agricoles.

2.1.2. Réseau Natura 2000

La loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 a donné habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires (dont l'article 3). L'ordonnance du 11 avril 2001 a donc donné une existence juridique aux sites Natura 2000, en transposant en droit français les directives européennes n° 79-409 du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages et n° 92-43 du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels, ainsi que de la faune et de la flore sauvage, réunies pour fonder un système de protection des espaces naturels européen, le réseau Natura 2000 (articles L 414-1 à L 414-7 du Code de l'Environnement).

La Directive Oiseaux concerne :

- les habitats des espèces inscrites dans son annexe I (espèces menacées de disparition, vulnérables ou rares)
- les milieux terrestres ou marins utilisés par les espèces migratrices non visées par l'annexe I et dont la venue est régulière.

Chaque État désigne comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) des sites présentant un intérêt communautaire pour une ou plusieurs espèces d'oiseaux en fonction des critères établis par la Directive Oiseaux.

La Directive Habitats concerne :

- les habitats d'intérêt communautaire mentionnés dans son annexe I du fait de leur danger de disparition, de leur aire de répartition restreinte ou/ et leurs remarquables caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des six régions biogéographiques (alpine, atlantique, continentale, macaronésienne, méditerranéenne et boréale).
- les habitats abritant des espèces d'intérêt communautaire mentionnées dans son annexe II.

Chaque état membre propose à la Commission européenne une liste de Sites d'Intérêt Communautaire (SIC), au titre de la Directive Habitats, qui une fois désignés par cette Commission deviendront des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) (décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 sur la procédure de désignation des sites Natura 2000).

Pour mettre en œuvre la Directive Habitats et la Directive Oiseaux, la France a prévu de doter chaque site d'un document d'objectifs (DOCOB) qui définit les orientations de gestion, les mesures de conservation contractuelles ou réglementaires et les différents outils disponibles pour atteindre les objectifs de conservation.

Le réseau Natura 2000 regroupe l'ensemble des ZPS et des ZSC sur le territoire européen.

La commune de Gouvieux n'est pas concernée par un site Natura 2000, mais trois sont situés à proximité :

- **ZPS : Forêts picardes : Massif des trois forêts et bois du roi**

La ZPS est située sur deux départements l'Oise (région Picardie) et le Val d'Oise (région Île-de-France). Elle s'étend sur 13 615 ha dont 89% sont situés dans l'Oise et 11% dans le Val d'Oise. Elle se compose essentiellement de zones boisées réunissant ainsi les forêts d'Halatte, Chantilly, Ermenonville et le bois du Roi. Le site présente une importante diversité d'habitats forestiers, intraforestiers et périforestiers sur substrats variés, majoritairement sableux. Ces intérêts sont surtout ornithologiques, on y trouve le Martin pêcheur d'Europe et l'Engoulevent d'Europe nicheurs, ainsi qu'une avifaune surtout forestière (notamment rapaces, Pics noir et mar).

- **ZSC : Coteaux de l'Oise autour de Creil**

La ZSC s'étend sur 102 ha dans le département de l'Oise. Elle accueille un ensemble d'habitats de la Directive Habitats qui constitue un ensemble unique d'une très grande valeur patrimoniale. Elle est composée d'une série submontagnarde semi-thermophile du Cephalanthero-Fagion sylvaticae riche en Buis, de pelouses du Seslerio caeruleae-Mesobromenion erecti à *Dianthus carthusianorum* (type endémique de la vallée de l'Oise), de fourrés pionniers à *Buxus sempervirens* et *Prunus mahaleb*, et de tiliaies-acérais thermo-submontagnardes à Buis et If sur pentes abruptes éboulées.

- **SIC : Massif forestier d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville**

Le SIC s'étend sur 2 396 ha dans le département de l'Oise. Il présente de grands intérêts écologiques dus à sa situation géographique (limite d'aires croisées atlantique/continentale et méridionale). Outre la diversité d'habitats forestiers (Hêtraie, Aulnaie - Frênaie, Chênaie...), on y trouve des landes à Junipérais, des pelouses calcaires, ou encore des prairies humides. De nombreuses espèces animales et végétales de grande valeur patrimoniales sont présentes, tels que l'Agriion de Mercure, le Lucane Cerf-volant, le Petit Rhinolophe et la Laïche de Reichenbach.

2.1.3. Espaces Naturels Sensibles (ENS)

Dans le cadre de son agenda 21, le Conseil général de l'Oise souhaite mener une politique active de protection de son patrimoine naturel. Le Conseil général de l'Oise s'est doté en 2007 d'un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles réalisé par le Conservatoire des espaces naturels de Picardie, l'ONF et le PNR Oise – Pays de France.

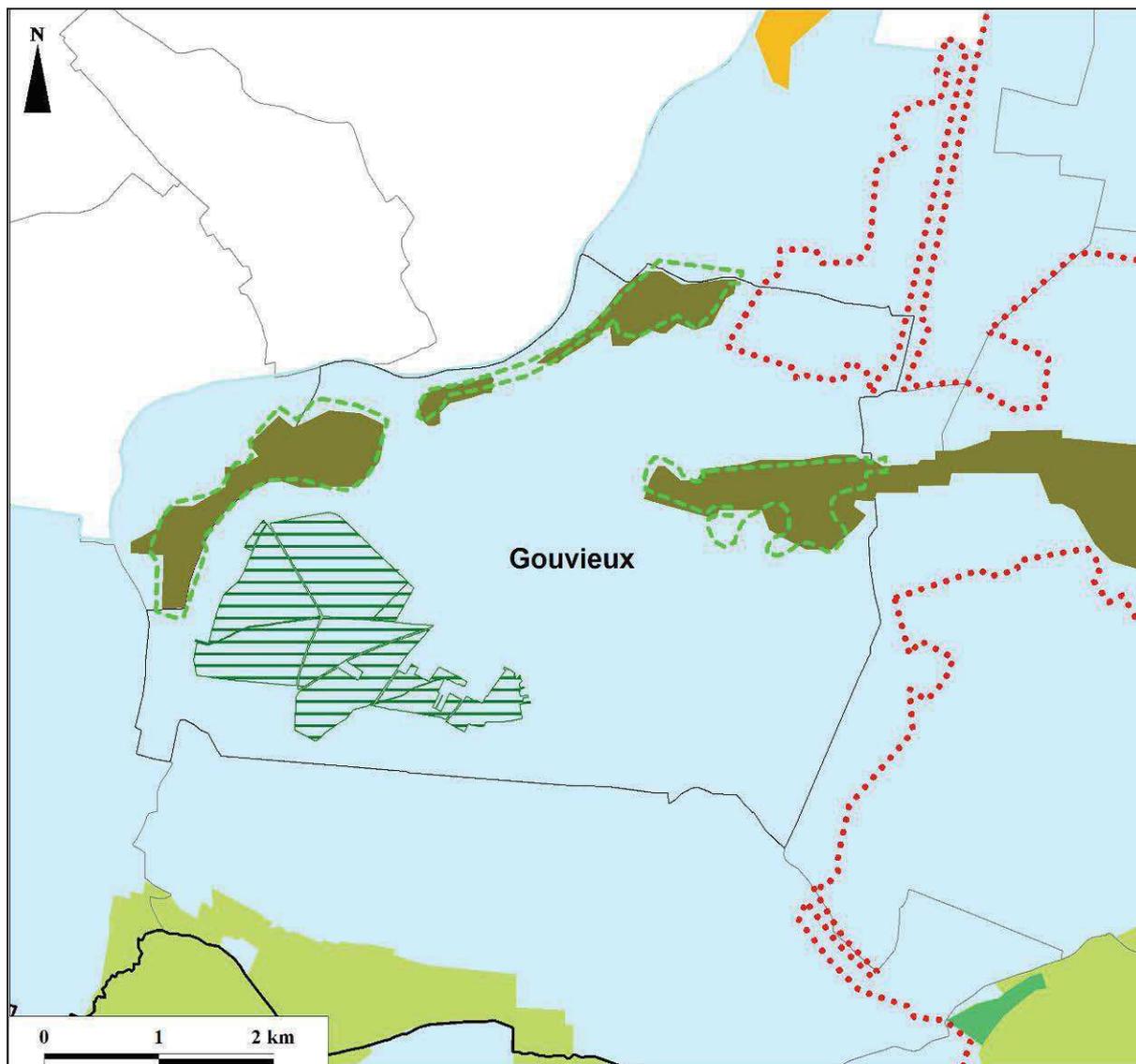
Le département de l'Oise compte ainsi 244 sites inscrits au schéma des Espaces Naturels Sensibles pour leur intérêt écologique et paysager et leur capacité à accueillir le public sans nuire aux milieux naturels.

Le Conseil général se donne, à l'horizon 2018, un objectif de restauration, de préservation et de valorisation de ces espaces en concertation avec collectivités publiques, associations et particuliers impliqués.

Quatre espaces naturels sensibles sont présents sur la commune de Gouvieux :

- Zone boisée sud (bois des Bouleaux, zone de préemption)
- Bois Pierre Mennessier et coteau du Camp César
- La Poterne
- Corridor de la vallée de la Nonette.

Le territoire communal est également concerné au Nord par une petite partie d'un Grand ensemble naturel sensible (GENS), celui du massif forestier d'Halatte. Un autre se trouve à proximité immédiate, à l'Est : le GENS «landes et milieux boisés d'Ermenonville et de Chantilly».



ESPACES PROTEGES - GOUVIEUX

- | | | |
|--|--|---|
|  ZSC Coteaux de l'Oise autour de Creil |  PNR Oise - Pays de France |  ENS Bois de Gouvieux (zone de préemption) |
|  SIC Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville |  Site d'intérêt écologique du PNR |  Autre ENS du schéma départemental |
|  ZPS Forêts picardes : massif des Trois forêts et bois du roi |  Limites régionales |  Grand ensemble naturel sensible |

2.1.4. Sites classés, sites inscrits

Les sites classés et les sites inscrits sont des servitudes d'utilité publique qui doivent être reportées au plan local d'urbanisme. Ces sites ont pour but de préserver des espaces qui présentent un intérêt général du point de vue scientifique, pittoresque et artistique, historique ou légendaire.

Il existe deux niveaux de protection :

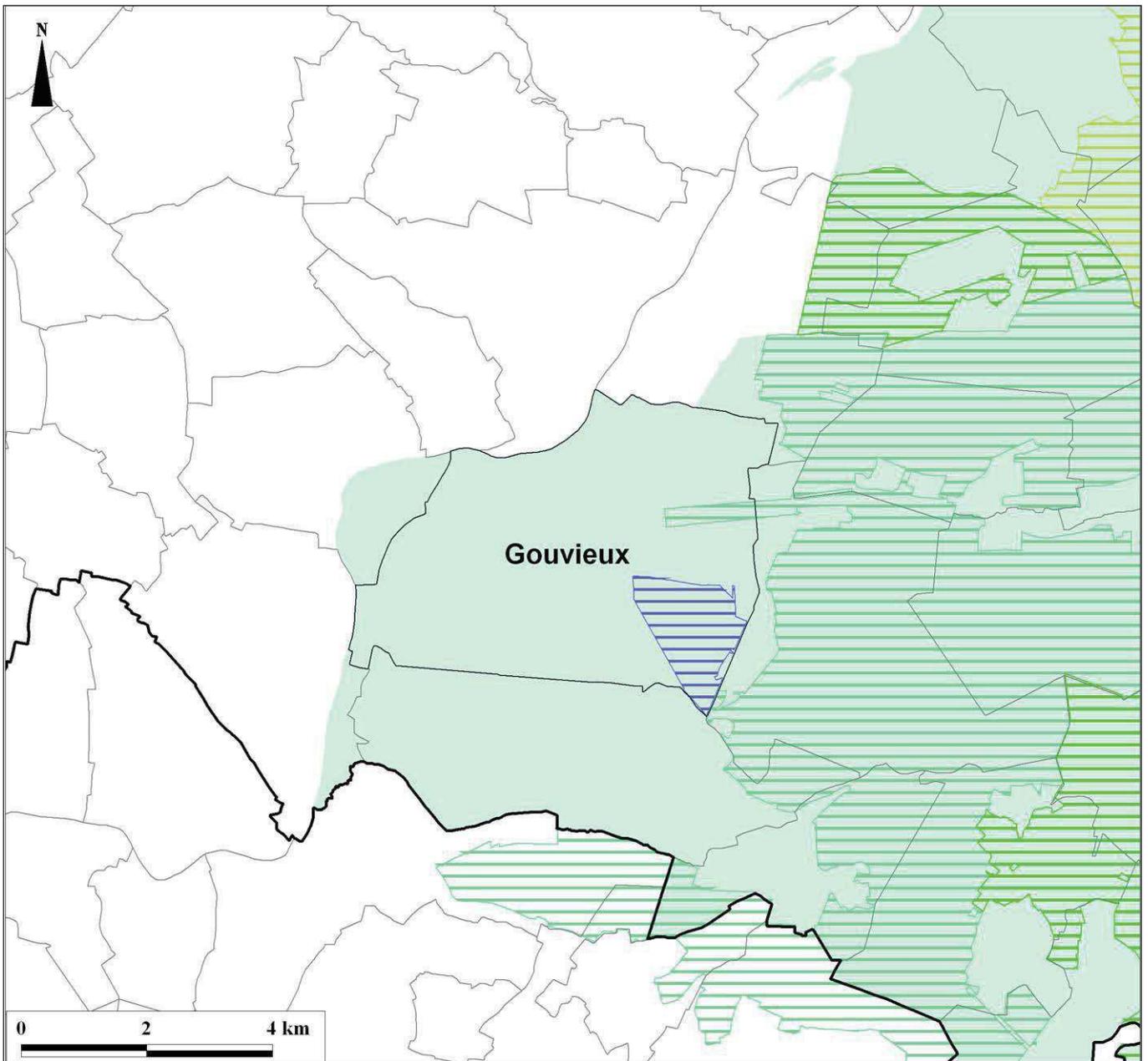
- Le **classement** est une protection qui correspond à la volonté de maintien en l'état d'un site, qui n'exclut pas pour autant la gestion et la valorisation. Principalement consacré à la protection de paysages remarquables, le classement peut intégrer des espaces bâtis qui présentent un intérêt architectural et qui font parti intégrant du site. Les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale ; en fonction de la nature des travaux l'autorisation sera soit préfectorale soit ministérielle.
- **L'inscription** d'un site constitue une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'architecte des bâtiments de France émet un avis simple sur les projets portant sur site inscrit et un avis conforme sur les projets portant sur un site classé.

Il existe deux sites classés et un site inscrit sur la commune de Gouvieux :

- Site classé "**Domaine de Chantilly**" : d'une superficie de 7 830 ha, le site classé s'étend sur 15 communes de l'Oise et du Val d'Oise. Il est principalement composé par son château, son parc et la forêt de Chantilly.
- Site classé "**Domaine des Aigles**" : d'une superficie de 220 ha, le site est situé entièrement sur la commune de Gouvieux. Il a été classé essentiellement pour son caractère paysager remarquable.
- Site inscrit "**Vallée de la Nonette**" : d'une superficie de 50 000 ha, le site inscrit de la vallée de la Nonette s'étend sur 49 communes du département de l'Oise. Il accueille de nombreuses richesses naturelles, culturelles, historiques et architecturales, notamment par la présence de monuments historiques, de sites classés et d'espaces naturels protégés.

Deux autres sites classés sont situés à proximité de la commune :

- Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles
- Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de haute pommeraie, clairière et butte Saint Christophe



SITES CLASSES ET INSCRIT - GOUVIEUX

Sites classés

 Domaine de Chantilly

 Domaine des Aigles

 Forêt d'Halatte et ses glacis agricoles

 Forêt d'Ermenonville, de Pontarme, de HautePommaraie, clairière et butte Saint Christophe

Site inscrit

 Vallée de la Nonette

 Limites régionales

2.2. *Espaces inventoriés*

2.2.1. ZNIEFF

Des zones naturelles ont fait l'objet d'inventaires au titre du patrimoine naturel national du fait de leur intérêt (écosystème, espèces rares ou menacées...), menés par des scientifiques sous la direction de la DREAL (anciennement DIREN). Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristiques (ZNIEFF) en sont la traduction. Leur prise en compte s'impose dans tout aménagement, sans avoir de valeur en termes de protection réglementaire. C'est un outil de connaissance du patrimoine naturel qui indique la présence d'un enjeu important. Deux types de ZNIEFF sont définis :

- de type I : secteurs assez restreints, bien délimités et caractérisés par leurs forts intérêts biologique, paysager....
- de type II : il s'agit de zone en général étendues, marquées par une grande potentialité écologique (intérêt fonctionnel de zone de refuge, régulatrice des équilibres biologiques), ou physique. L'inventaire est souvent moins précis.

Deux ZNIEFF de type I sont présentes sur le ban communal de Gouvieux :

- le **Marais de Dozet à Gouvieux** (n° 220420010) : l'occupation du sol est majoritairement forestière, avec une mosaïque de saulaies, d'aulnaies, et de mégaphorbiaies mêlées de phragmitaies. La forêt gagne sur tous ces espaces ouverts : les buissons (saules principalement) envahissent le marais. A terme, une aulnaie-frênaie (*Alno-Padion*) s'installera durablement. Quelques mares ponctuent cet ensemble, parcouru par plusieurs fossés. D'ultimes micro-prairies hygrophiles subsistent à proximité de celles-ci. La présence permanente de l'eau, notamment liée à la proximité de la nappe, permet le développement d'une flore et d'une faune hygrophiles remarquables dont l'Euphorbe des marais, l'Aristolochie clématite, le Brochet, le Busard des roseaux et le Blongios nain.
- le **Massif forestier d'Halatte** (n° 220005064) : les chênaies-charmaies-hêtraies acidoclines atlantiques (du *Lonicero-Carpinienion*, pour une bonne part) dominent les peuplements, traités en majorité en futaies. Les affleurements de calcaire permettent la présence de végétations calcicoles, dont la hêtraie à *Hordelymus europaeus*, et la hêtraie thermocalcicole du *Cephalanthero-Fagion*, mêlée d'éléments de la chênaie pubescente du *Quercion pubescentis*. Quelques lisières comprennent de petites pelouses et des ourlets thermophiles sur calcaires et sables calcaires. La ZNIEFF accueille de nombreuses espèces rares et/ou menacées dont l'Osmonde royale, la Doronic à feuilles de plantain, le Pic noir, le Grimpereau des bois, le Triton alpestre...

De nombreuses autres ZNIEFF de type I et II sont présentes à proximité de la commune :

- ZNIEFF de type I :
 - Bois Saint-Michel et de Mello (n°220014097)
 - Marais du Lys (n°220013844)
 - Massif forestier de Chantilly / Ermenonville (n° 220014323)
 - Bois des Bouleaux et la remise des Chênes (vallée de la Bosse) (n°220013791)
 - Étangs et marais de Royaumont (n°95026001)
 - Coteaux de Vaux et de Laversine (n°220013833)

- ZNIEFF de type II :
 - Sites d'échanges inter-forestiers (passages de grands Mammifères) d'Halatte / Chantilly (n°220014330)
 - Vallée de la Thève et de l'Ysieux (n°95352021)

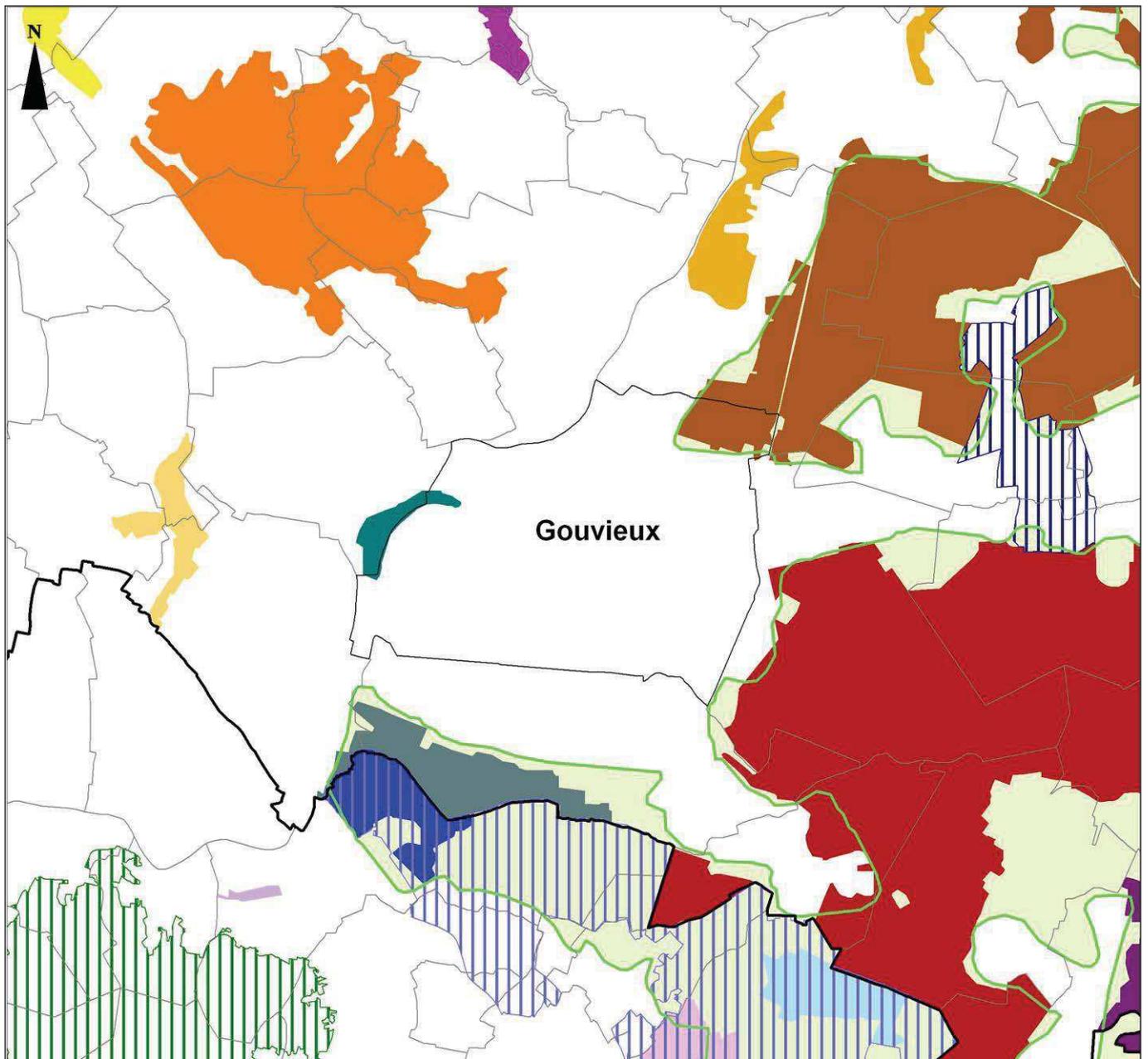
2.2.2. ZICO

L'inventaire des ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) constitue une source d'informations relatives aux sites d'intérêts majeurs qui hébergent des effectifs d'oiseaux sauvages jugés d'importance communautaire ou européenne. Il joue un rôle important dans le cadre de la surveillance et du suivi de l'avifaune menacée et constitue une référence pour une désignation en Zone de Protection Spéciale, mais n'a aucune portée réglementaire.

ZICO : Massif des Trois Forêts et Bois du Roi

L'inventaire s'étend sur plus de 20 000 ha principalement sur un milieu forestier. On trouve dans cette zone de nombreux milieux naturels riches et variés, eux-mêmes favorables à l'accueil d'une avifaune spécifique des milieux forestiers matures, des landes et des zones humides. Ces habitats sont utilisés par l'avifaune comme halte migratoire, site d'hivernage et site de reproduction.

On y trouve des espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux telles que la Bondrée apivore, le Busard des roseaux, l'Engoulevent d'Europe, le Martin-pêcheur d'Europe, le Pic mar et le Pic noir.



ESPACES INVENTORIES - GOUVIEUX

ZNIEFF de type I

-  Massif forestier d'Halatte
-  Bois Saint-Michel et de Mello
-  Le Marais de Dozet à Gouvieux
-  Marais du Lys
-  Massif forestier de Chantilly / Ermenonville
-  Coteaux de Vaux et de Laversine
-  Marais de la Plaine et anciennes carrières de Saint-Vaast-lès-Mello
-  Bois des Bouleaux et la remise des Chênes
-  Etangs et marais de Raymont
-  Les Larris et le bois commun
-  Forêt de Coye : les Hautes coutumes
-  Le Moulin de Luzarches

-  Bois de Morrières

-  Marais d'Asnières-sur-Oise

ZNIEFF de type II

-  Sites d'échanges interforestiers (passage de grands mammifères) d'Halatte / Chantilly
-  Vallée de la Thève et de l'Ysieux
-  Forêt de Carnelle

ZICO

-  Massif des Trois forêts et bois du roi

-  Limites régionales



2.2.3. Zone à dominante humide

Dans le cadre des SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Artois-Picardie et Seine-Normandie, des zones à dominante humide ont été répertoriées. Elles ont été établies sur la base de cartographie existantes (ZNIEFF, PNR, Natura 2000, inventaire de zone humide chasse, Fédération de pêche...). Ce recensement n'a pas de portée juridique. Il permet de signaler la présence potentielle d'une zone humide aux acteurs locaux. Lors d'un projet d'aménagement ou d'un document de planification, il convient que les données soient actualisées et complétées à une échelle adaptée au projet.

Les zones à dominante humide sont différenciées en différentes parties en fonction du type de zone humide. Quatre zones ont été identifiées sur la commune de Gouvieux : boisement à forte naturalité, plan d'eau, eaux courantes et terre arable. Elles sont situées à l'Ouest et à l'Est de la commune.

2.2.4. Biocorridors

Un corridor biologique est un milieu qui relie des habitats naturels entre eux. Il permet ainsi la connexion de populations animales ou végétales et d'en assurer la pérennité par la transmission de gènes. Un réseau de corridors biologiques, ou trame écologique, assure le déplacement de ces espèces entre différents noyaux de populations.

Dans un but principal d'orienter les politiques de protection de la nature et d'aménagement du territoire, le Conservatoire des Sites Naturels de Picardie a établi un réseau fonctionnel de sites qui prend en compte le fonctionnement des populations d'espèces d'enjeu patrimonial, les connexions entre les sites et la matrice qui les environnent. Ce recensement de corridors écologiques n'a aucune portée juridique.

Il en est sorti un réseau de corridors écologiques potentiels. L'absence de corridors ne signifie pas nécessairement qu'il n'en existe pas.

D'autre part, le Parc naturel régional Oise – Pays de France a inscrit les corridors interforestiers sur le plan de référence de sa charte. Les communes ont l'obligation de les identifier dans leur document d'urbanisme afin que ceux-ci soient compatibles avec la charte.

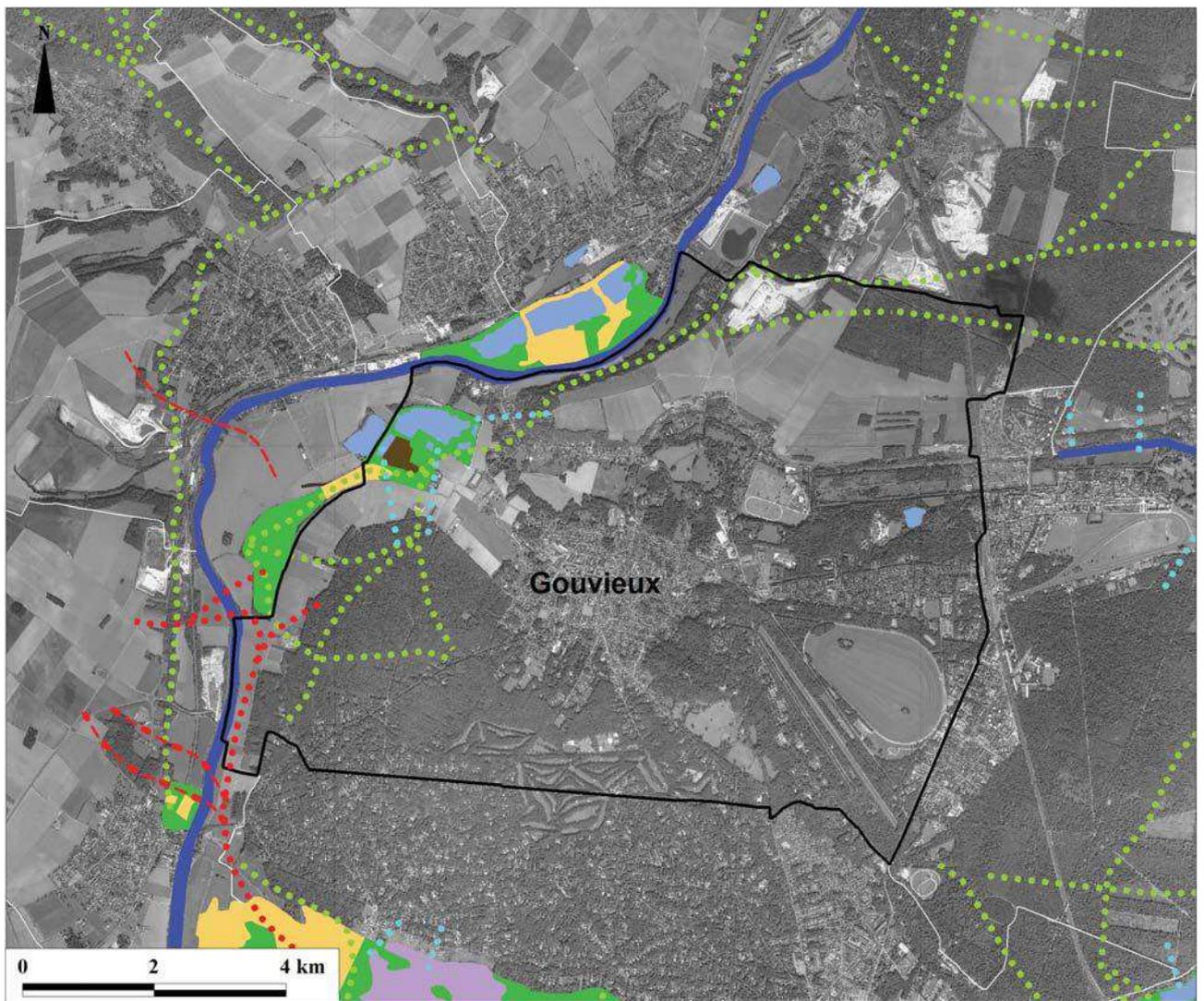
La commune de Gouvieux est concernée par deux types de corridors :

- les corridors intra ou inter-forestiers : ils sont situés de la partie nord à la partie ouest de la commune. Ils relient le bois de la Coharde au Nord-Ouest, au bois de Bouleaux à l'Ouest, en passant par les pentes boisées du Camp de César, les boisements autour de l'étang de Toutedoie et le marais de Dozet.
- les corridors à batraciens : trois corridors sont situés dans la partie Ouest de la commune. Ils permettent de relier l'étang de Toutedoie et les étangs alentours à la Nonette et au bois des Bouleaux.

Une étude spécifique réalisée à la demande du PNR en 2010 concerne les franchissements de l'Oise par le Cerf : plusieurs de ces passages ont été localisés sur la bordure du territoire communal (voir carte).

Les corridors sont pour la plupart largement dégradés, notamment par le phénomène de mitage très présent dans la partie sud de la commune. Le val de la Nonette est très souvent grillagé, ce qui empêche les déplacements de la faune. Les échanges se font donc dans les parties nord et ouest de la commune. Le coteau est notamment caractérisé par la présence d'un grand nombre de coulées qui traduisent le passage régulier de la faune.

Les corridors qui traversent la commune permettent de relier localement le bois de la Coharde et "la Fosse au Bouleaux" à la forêt communale de Gouvieux en passant par "le Camp de César". À une échelle plus large, les échanges sont assurés entre la vallée de l'Oise et le grand massif forestier d'Halatte.



ZONES A DOMINANTE HUMIDE ET CORRIDORS ECOLOGIQUES - GOUVIEUX

Zones à dominantes humides

- Boisement à forte naturalité
- Prairie
- Eaux courantes

- Plan d'eau
- Terre arable
- Sous-type

Corridors écologiques

- Corridor intra ou inter-forestier
- Corridor à batraciens
- Limite communale

Franchissement de l'Oise par le cerf

- Avéré
- Possible
- Peu probable

2.3. *Espèces protégées et patrimoniales*

L'Inventaire National du patrimoine Naturel (INPN) recense plusieurs espèces protégées à l'échelle nationale, régionale et communautaire sur la commune de Gouvieux.

Trois oiseaux sont inscrits à l'annexe I de la Directive Oiseaux. Celle-ci liste les espèces qui doivent faire l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, enfin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution. Il s'agit de la **Tadorne casarca** (*Tadorna ferruginea*) (espèce domestique échappée), de la **Grande aigrette** (*Ardea alba*) et du **Butor étoilé** (*Botaurus stellaris*).

La Grande aigrette s'observe en Picardie pendant la migration. Elle fait des haltes migratoires dans des prairies inondables et aux bords d'étangs ou de cours d'eau. Le Butor étoilé a été reproducteur à Gouvieux mais ne l'est plus actuellement. Il affectionne les grandes roselières et se nourrit de poissons, de grenouilles et d'insectes.

Deux espèces sont inscrites à l'annexe II et six espèces à l'annexe IV de la Directive Habitats. Il s'agit de :

- le **Chabot commun** (*Cottus gobio*) : il fréquente les eaux vives et fraîches sur sables et graviers, tels que les cours supérieurs des rivières et des torrents, mais aussi les ruisseaux de plaines et les lacs bien oxygénés. Il se nourrit de larves et de vers. Son abondance indique un milieu aquatique de bonne qualité. Il est aussi inscrit à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Picardie.
- l'**Écaille chinée** (*Euplagia quadripunctaria*) : elle affectionne une grande diversité d'habitats tels que bois clairs et friches. Elle vole de début juillet à septembre en une génération. Ses plantes hôtes sont entre autres les Lamiers, les Épilobes, les Cornouillers et les Ronces.
- la **Couleuvre à collier** (*Natrix natrix*) : ce reptile fréquente divers milieux mais toujours à proximité d'un point d'eau. Elle se nourrit principalement d'amphibiens, mais aussi de petits mammifères et de poissons.
- le **Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) : il affectionne divers milieux ensoleillés, aussi bien anthropiques que naturels (mur en pierres, friches, lisières forestières...). Il se nourrit d'insectes.
- la **Rainette arboricole** (*Hyla arborea*) (donnée à confirmer) : elle s'observe dans les milieux marécageux et boisés situés à proximité de points d'eau. Elle se nourrit d'insectes volants.
- la **Noctule commune** (*Nyctalus noctula*) : elle forme des grandes colonies qui affectionnent les bois et les parcs. Elle hiberne dans des arbres creux, ou dans des fissures de vieux murs ou de falaises. Elle se nourrit de gros Coléoptères et de Lépidoptères s'échappent de la canopée. Elle est aussi inscrite à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Picardie.
- La **Sérotine commune** (*Eptesicus serotinus*) : elle fréquente les milieux proches des agglomérations (parcs, jardins, prairies...). En été, les colonies se rassemblent généralement dans les combles, alors qu'il semblerait qu'elles passent l'hiver en forêt. Elle se nourrit de Coléoptères et d'Hétérocères. Elle est considérée comme peu commune en Picardie. Une colonie est présente sur la commune.
- la **Pipistrelle de Nathusius** (*Pipistrellus nathusii*) : Elle se rencontre en petits groupes dans les forêts de feuillus et de résineux, dans les parcs, mais plus rarement en zone urbaine. Elle hiverne seule dans un arbre creux ou fissuré. Elle se nourrit de petits Diptères. Elle est aussi inscrite à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de la région Picardie.

- la **Pipistrelle commune** (*Pipistrellus pipistrellus*) : en été elle fréquente les lieux bien exposés tels que les greniers ou derrière un volet. En hiver elle se rencontre dans les parties les plus retirées des habitations, dans des grottes ou infractuosités de rochers. Elle se nourrit de petits Lépidoptères nocturnes et de moustiques.

Plusieurs espèces sont aussi protégées au niveau national :

- la **Vandoise** (*Leuciscus leuciscus*) : ce poisson nage à la surface des eaux claires. Il se nourrit d'insectes, de vers et d'escargots.
- le **Brochet** (*Esox lucius*) : il vit dans tout type d'eau douce courante et stagnante. Il se nourrit principalement de poissons, mais aussi parfois d'amphibiens, écrevisses ou canetons.
- l'**Écureuil roux** (*Sciurus vulgaris*) : espèce arboricole, l'Écureuil fréquente divers milieux pour peu qu'il y ait des arbres (forêts, parcs, haies...). Il se nourrit de noix, de noisettes, de graines des arbres, de bourgeons, d'insectes..., mais aussi de champignons souterrains.
- la plupart des oiseaux, la Couleuvre à collier (*Natrix natrix*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et la Pipistrelle commune (*Pipistrellus pipistrellus*).

Aucune espèce végétale protégée n'est inventoriée à l'INPN.

Notons aussi la présence d'espèces animales déterminantes ZNIEFF :

- l'**Anguille européenne** (*Anguilla anguilla*) : elle se reproduit dans la mer des Sargasses (Atlantique Nord), puis les larves migrent vers les côtes européennes et remontent ensuite les fleuves et rivières (à l'état juvénile). Leur régime alimentaire varie en fonction de l'âge des anguilles.
- le **Conocéphale gracieux** (*Ruspolia nitidula*) : cet Orthoptère vit essentiellement dans les prés humides. Il se nourrit de pollen, de graines, d'herbes et de quelques insectes.
- la **Decticelle carroyée** (*Platycleis tessellata*) : thermophile, cet Orthoptère s'observe dans des milieux chauds et ensoleillés. Elle se nourrit de fleurs, de graines, de tiges de graminées ou de petites proies.
- la Rainette arboricole (*Hyla arborea*), le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*), le Brochet (*Esox lucius*), le Chabot (*Cottus gobio*), le Cerf élaphe (*Cervus elaphus*), la Noctule commune (*Nyctalus noctula*), la Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*) et la Grande aigrette (*Ardea alba*), déjà citées.

Le tableau suivant récapitule les espèces protégées de l'inventaire INPN et leur statut de protection :

Nom latin	Nom vernaculaire	Protection communautaire		Protection nationale
		Directive Oiseaux	Directive Habitats	
<i>Ardea alba</i>	Grande aigrette ¹	annexe I		article 3
<i>Botaurus stellaris</i>	Butor étoilé ²	annexe I		article 3
<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun		annexe II	
<i>Esox lucius</i>	Brochet			article 1
<i>Euplagia quadripunctaria</i>	Écaille chinée		annexe II	
<i>Hyla arborea</i>	Rainette arboricole		annexe IV	article 2
<i>Leuciscus leuciscus</i>	Vandoise			article 1
<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre à collier		annexe IV	article 2
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		annexe IV	article 2
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius		annexe IV	article 2
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		annexe IV	article 2
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles		annexe IV	article 2
<i>Sciurus vulgaris</i>	Écureuil roux			article 2
<i>Tadorna ferruginea</i>	Tadorne casarca	annexe I		article 4

La base de donnée DIGITALE2 du Conservatoire botanique national de Bailleul (CBNBL) recense une espèce protégée en Picardie (art. 1), le **Petit pigamon** (*Thalictrum minus*). Elle est aussi classée "en danger" dans la liste rouge Picardie, et déterminante ZNIEFF. C'est une espèce que l'on trouve dans les pelouses et les lisières forestières sèches, qui a été inventoriée sur le flanc du Camp César ; c'est la seule station récente connue dans l'Oise (source : Digitale2).

Deux autres espèces sont inscrites à la liste rouge de Picardie :

- le **Gaillet des franges** (*Galium uliginosum*) : noté "vulnérable", ce Gaillet s'installe dans les prairies et bois humides.
- la **Molène blattaire** (*Verbascum blattaria*) : notée "vulnérable", cette espèce s'observe dans les friches et les pelouses alluviales sèches sur des sols de préférence sableux. Elle est aussi inscrite à la liste des espèces déterminantes ZNIEFF.

Cinq autres espèces présentes à Gouvieux sont déterminantes ZNIEFF de Picardie :

- l'**Oeillet des chartreux** (*Dianthus carthusianorum*) espèce « à enjeu du territoire du PNR », postpionnière des pelouses sablocalcaires et des pelouses calcicoles
- l'**Euphrase des bois** (*Euphrasia nemorosa*) : elle s'installe généralement sur des pelouses acidophiles
- la **Brunelle à grandes fleurs** (*Prunella grandiflora*) : elle s'observe généralement sur les pelouses sèches calcicoles.

¹ Non nicheur

² Non nicheur

- le **Chêne pubescent** (*Quercus pubescens*) : cette espèce fréquente les chênaies calcicoles et les fourrés ensoleillés
- le **Thésium couché** (*Thesium humifusum*) : il se rencontre sur les pelouses sèches, sur d'anciennes carrières, et sur des gazons dans les villages, principalement sur des sols calcaires.

A noter que les espèces non revues depuis 1980 par l'INPN et le CBNBL n'ont pas été prises en compte.

La fiche ZNIEFF du Marais Dozet à Gouvieux mentionne 4 autres espèces déterminantes :

- le **Busard des roseaux** (*Circus aeruginosus*) : il niche dans les roselières des marais, mais aussi dans les prairies, friches ou abords de lacs et grands cours d'eau
- l'**Aristolochie clématite** (*Aristolochia clematitis*), autre espèce végétale « à enjeu du territoire du PNR » : on l'observe en lisière de forêts alluviales, sur prairies mésophiles, friches et bords de cultures.
- l'**Euphorbe des marais** (*Euphorbia palustris*) :
- le **Laiteron des marais** (*Sonchus palustris*) : il s'installe dans les marais et au bords des cours d'eau.

Enfin, il est important de noter la présence de 8 espèces invasives (7 invasives avérées et 1 invasive potentielle).

3. Contexte environnemental

La commune de Gouvieux s'inscrit à l'intersection de deux grandes entités paysagères : la vallée de l'Oise à l'Ouest et les grands massifs forestiers à l'Est.

La vallée de la Nonette traverse la commune selon un axe Est/Ouest, pour déboucher dans la vallée de l'Oise au Nord-Ouest de Gouvieux. La Nonette est surplombée par un coteau calcaire, notamment au lieu-dit du "Camp de César" où il est plus important.

La partie Sud de la commune est notamment représentée par les grands massifs boisés de la forêt du Lys et la forêt de Chantilly.

4. Présentation des différents milieux de la commune

Les relevés floristiques ne sont pas exhaustifs de la flore présente sur la commune. En effet, la prospection de terrain a été réalisée en décembre, période non favorable à la réalisation d'inventaire floristique.

4.1. *Forêt communale de Gouvieux et forêt du Lys*

La forêt communale de Gouvieux est située à l'Ouest de la zone urbanisée. Elle est représentée par une chênaie. Elle est composée de Chêne pédonculé, de Tilleul à petites feuilles, de Troène et d'Aubépine. La Mercuriale perenne, le Lierre terrestre et le Lierre rampant composent la strate herbacée.



Forêt communale de Gouvieux

Un seul oiseau a été observé, mais il est fort probable qu'elle accueille de nombreux oiseaux représentatifs des milieux forestiers : Pic mar (source : Jean-Luc Hercent) Pic vert et Pic épeiche, Grimpereau des jardins, Pinson des arbres, Mésange nonette, Pigeon ramier, Geai des chênes...

Les bois sont aussi fréquentés par la grande faune, tels que Chevreuil, Cerf ou Sanglier. C'est une zone de circulation assez importante, les bois humides situés en limite de commune et se prolongeant sur la commune voisine de Précly-sur-Oise formant un secteur refuge pour les cervidés.

La forêt du Lys est, quant à elle, nettement dégradée par un important mitage qui s'étale tout le long de la RD 924 et de la RD 162, et qui s'accroît nettement en direction de Lamorlaye.

L'urbanisation de ce bois et la présence du golf nuisent grandement à la préservation de la faune et de la flore forestières, notamment en ce qui concerne le déplacement de la faune.

4.2. Étang de Toutedoie et alentours

Les étangs et le marais de Dozet sont situés en limite Ouest de la commune de Gouvieux.

L'étang de Toutedoie et ceux aux alentours sont issus d'anciennes gravières qui ont été réhabilitées, ce qui explique la nature abrupte des berges. Cela empêche l'implantation d'une végétation aquatique étagée qui serait plus accueillante pour la faune et la flore.

L'étroite ripisylve de l'étang de Toutedoie accueille le Saule blanc, l'Aulne glutineux, le Bouleau verruqueux, le Cornouiller sanguin et le Prunellier. Quelques Phragmites sont dispersées sur le pourtour de l'étang.



Étang de Toutedoie

De nombreux oiseaux hivernants s'installent sur ces étangs, notamment une grande population de Foulque macroule et de Mouette rieuse. Quelques Grands cormorans, Grèbes huppés, Cygnes tuberculés et Gallinules poules d'eau ont aussi été observés. La ripisylve des étangs accueillent notamment les Mésanges à longue queue, bleue et charbonnière et le Pic vert.

Le marais Dozet est représenté à Gouvieux par une phragmitaie entourée d'une aulnaie-frênaie.

4.3. Vallée de la Nonette

La Nonette traverse la commune d'Ouest en Est pour se jeter dans l'Oise à Toutedoie. Elle est très canalisée dès son arrivée sur la commune, jusqu'au pont du lieu-dit de "la Chaussée". Elle possède, par la suite, des méandres beaucoup plus sinueux, caractéristiques des cours d'eau non anthropisés.



Nonette à "la Chaussée"

Elle est bordée, notamment dans sa partie la plus sauvage, d'une ripisylve assez large, remplacée par endroit par des phragmitaies ou mégaphorbiaies. La ripisylve de la Nonette est ici essentiellement composée de Saule blanc.

Le val de la Nonette est aussi caractérisé par un ensemble de prairies dispersées de part et d'autre de la rivière. Ce sont essentiellement des prairies pâturées (par des ovins et des équins), mais certaines sont fauchées.

4.4. Plateau calcaire et "Camp de César"

Le plateau calcaire de Gouvieux, localisé dans la partie Nord de la commune, est essentiellement représenté par des cultures.

On trouve néanmoins un bois au lieu-dit de "la Fosse aux Bouleaux". Cependant, l'activité des carrières étant très présente dans la région (notamment au Nord, à St-Maximin), la pérennité de cette forêt n'est pas assurée. Le bois est représenté par une chênaie-charmaie. Les déplacements de la faune sont altérés par la présence de trois grands axes de transport : la voie ferrée et la RD 44 qui coupent le bois en quatre et qui le sépare des grands massifs forestiers voisins (bois de Coharde et forêt de la Haute Pommeraye). Il est important de noter l'abondance de l'espèce invasive *Buddleia de David* (ou Arbre aux papillons), qui s'est développée autour de la carrière du "Bois Pierre Mennessier". En effet, les sols perturbés sont favorables à la prolifération d'espèces invasives.



Prolifération du *Buddleia de David* autour de la carrière

Les coteaux du plateau sont recouverts principalement par une frênaie-érablaie. On y trouve le Frêne, l'Érable sycomore, le Bouleau verruqueux et le Lierre sur les pentes. En bas de pente, la strate arborée est plus diversifiée. On peut y observer aussi l'Orme champêtre, l'Érable plane, le Peuplier, et le Hêtre. La strate arbustive est composée d'Aubépine, de Fusain, de Noisetier et de Clématite.

Le coteau surplombant la vallée de l'Oise est composée en trois parties distinctes : une pente assez raide, un replat, puis une falaise. Des entrées dans la falaise, parfois comblées, soulignent une ancienne activité extractive. D'une manière générale, les anciennes carrières souterraines sont susceptibles d'accueillir des populations de Chiroptères. La fermeture des entrées forme néanmoins une barrière à la colonisation des galeries souterraines par les chauves-souris. Cependant, certaines entrées comblées sont accompagnées de bouches d'aération. Celles-ci peuvent être utilisées par ces mammifères pour accéder aux cavités.



Entrée de la carrière condamnée



Bouche d'aération de la carrière souterraine

Une importante zone de dépôt de déchet datant de plusieurs dizaines d'années a été observée sur une pente du coteau. On y trouve une grande quantité de sacs plastiques et de déchets divers (allant de débris de matière plastique à la carcasse de voiture) recouverts par une couche de matière organique colonisée par des orties et du gaillet. Il s'emblerait que cette décharge sauvage ait été utilisée lors de l'exploitation des carrières souterraines. Ces déchets sont une source de pollution continue des sols et des eaux qui ruissellent et qui se jettent dans l'Oise. Il faut noter que l'ensemble du coteau est jonché de nombreuses ordures en tout genre.



Ancienne décharge recouverte de végétation



Carcasse de voiture

Au pied du coteau, une zone humide a été observée. Elle est représentée par une phragmitaie, suivie d'une saulaie marécageuse. En décembre, le bois situé en amont de cette zone humide était inondé. Un fossé issu de cette zone humide rejoint un autre bois lui aussi inondé.



Phragmitaie au lieu-dit "Derrière le Mont"



Bois inondé "Derrière le Mont"

De nombreux oiseaux ont été observés sur le secteur, bien que communs, la plupart sont protégés. On peut citer la Mésange nonette, le Rougegorgé familier, le Merle noir, le Grimpereau des jardins, mais aussi le Geai des chênes, le Troglodyte mignon ou le Pic épeiche. Notons qu'un gros groupe de Grive mauvis était présent près du camping des "Prés des Moines". Il s'agit d'oiseaux originaires du Nord de l'Europe qui viennent hiverner dans le Sud du continent.

Un Écureuil roux a été observé au lieu-dit "Derrière le Mont", en train de se nourrir dans un agrainoir à gibier. Un Renard roux a, quant à lui, été vu à l'entrée d'une bouche d'aération de la carrière, au pied d'une falaise.



Écureuil roux au "Camp de César"

Les coteaux calcaires sont essentiellement occupés par des friches denses ou des bois. Cependant, côté sud, près du lieu-dit la Chaussée, il subsiste une petite surface de pelouse sèche qui bénéficie d'une orientation Sud et qui abrite un cortège d'espèces remarquables, notamment l'Oeillet des Chartreux (*Dianthus carthusianorum*), qui est une espèce végétale dont la conservation représente un enjeu du territoire du PNR.

Le flanc du Camp César abrite également le Petit Pigamon (*Thalictrum minus*), espèce protégée en Picardie, inscrite sur la liste rouge de Picardie avec le statut de menace "en danger". C'est la seule station récente connue du département de l'Oise

4.5. "Parc des Aigles", "Terrain des Aigles" et "Domaine d'Aiglemont"

Ces trois lieux-dits sont localisés dans la partie Sud-Est de la commune. Situé sur un plateau, ils sont initialement représentés par un vaste bois. Celui-ci a été largement fragmenté pour accueillir l'hippodrome, un lotissement et de nombreuses grandes propriétés privées. Le mitage de ce bois conduit à la fragmentation des habitats forestiers et constitue une barrière aux déplacements de la faune.

4.6. "La Canardière"

Ce site est situé dans l'Est de Gouvieux et longe une partie de la Nonette. Il est entouré et traversé par des canaux dont la Nonette qui est canalisée à cet endroit.



Canal central

Le site a conservé globalement son caractère naturel. Il est constitué d'une vaste zone humide représentée par différents types de milieux : bois humides, voire marécageux, friches humides, cariçaiies, roselières, mares et étangs.

Les étangs ont perdu leur intérêt écologique suite à leur réouverture et à l'entretien régulier de leurs berges. Le manque de végétation aquatique est moins propice à l'accueil de la faune aquatique.



Étangs du site de "La Canardière"

On note cependant la présence de nombreuses espèces animales liées aux zones humides, telles que la Rainette arboricole (source : locataire du site, donnée à valider), la Salamandre tachetée ou les Tritons, mais aussi quelques espèces exogènes : Tortue de Floride, Ragondin ou Rat musqué. Les vastes roselières accueillent le Butor étoilé (source : locataire du site). On note la présence régulière de la Grande aigrette pendant les périodes migratoires, mais aussi de gros groupes de Bernaches du Canada qui tendent à devenir invasives.

Les bois sont représentés par des essences caractéristiques de zones humides, tels que les Saules, l'Aulne glutineux, le Peuplier ou le Bouleau. On y trouve aussi l'Érable plane et le Chêne pédonculé. La strate herbacée est composée essentiellement de Ficaire fausse renoncule, d'Arum tacheté et d'Ortie dioïque.



Boisement humide

Les bois accueillent une grande diversité d'oiseaux, tels que la Sitelle torchepot, la Buse variable, les Pics vert et épeiche, la Mésange à longue queue ou le Pouillot véloce. Quelques mammifères fréquentent aussi les lieux, on peut y observer quelques Chevreuils, Lapin de Garenne, Écureuil roux, Hérisson d'Europe, Renard roux et parfois une Biche.

Notons aussi la présence du Vertigo de Des Moulins (*Vertigo moulinsiana*), qui a été inventorié sur ce site par Xavier Cucherat ; cette espèce est inscrite à l'annexe II de la

directive habitats-faune-flore et sur la liste rouge des mollusques de France métropolitaine. ". C'est un très petit mollusque qui s'observe dans les zones humides calcicoles (marais, bordures d'étangs et de lacs, berges de rivières...).

Les roselières sont par endroits envahies par la Balsamine de l'Himalaya (source : locataire du site) qui est une espèce invasive se développant dans les zones humides au détriment des espèces autochtones. On observe aussi de nombreux Buddleja de David, appelé communément Arbre aux papillons, notamment sur les berges des canaux.



Roselière



Buddleja de David en bordure du canal de dérivation de la Nonette

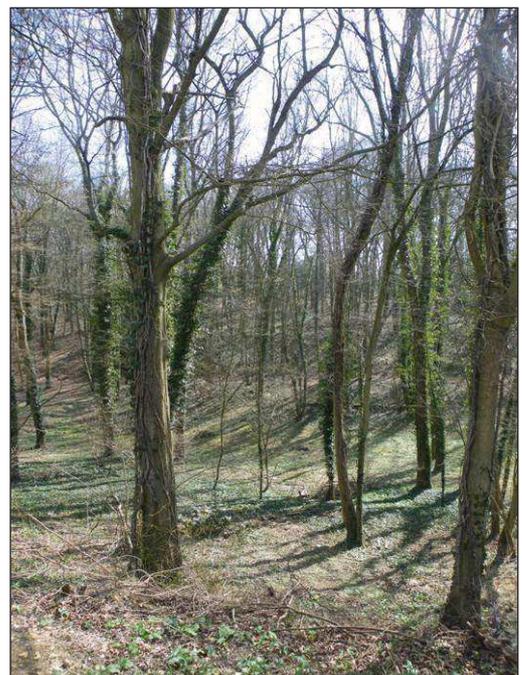
La partie est du site fait office de décharge sauvage, une partie a été partiellement nettoyée. De nombreux déchets en tous genres continuent de polluer les sols et les cours d'eaux.

4.7. "Les Fontaines"

Le site des Fontaines est principalement composé d'un boisement. On y trouve aussi un étang, un cours d'eau et la pelouse du parc du château.

Deux peuplements forestiers se distinguent. Dans la partie haute du site, on retrouve une Hêtraie-charmaie constituée du Hêtre, du Charme, de l'Érable plane, et du Chêne pédonculé. On observe quelques espèces ornementales telles que le Bambou ou le Séquoia. La strate herbacée accueille notamment l'Arum tacheté, de Mercuriale pérenne et le Lierre. Quelques Sureaux noirs composent la strate arbustive de la forêt.

La partie basse est principalement composée de Peupliers et d'Aulne, mais on observe aussi des espèces probablement plantées, telles que le Buis ou le Mélèze.



Hêtraie-charmaie

Les bois accueillent de nombreuses espèces d'oiseaux tels que le Geai des chênes, le Troglodyte mignon, le Pinson des arbres ou la Sittelle torchepot. On note aussi la présence de rapaces nocturnes. Quelques Chevreuils et Sangliers fréquentent parfois le site.

L'étang ne montre que peu de végétation aquatique en bordure, il présente donc une faible capacité d'accueil pour la faune : la faune est plus nombreuse et diversifiée lorsque les berges présentent une ceinture d'espèces aquatiques et héliophytes. Seuls quelques Aulnes glutineux bordent l'étang. On peut cependant y observer quelques oiseaux d'eau tels que le Canard colvert, le Foulque macroule et la Bernache du Canada. Quelques poissons non identifiés ont été observés.



Étang "Les Fontaines"



Bernache du Canada

Un cours d'eau alimente l'étang. Il est issu du canal de dérivation de la Nonette et se jette dans la Nonette plus en aval.

Une petite roselière est présente à proximité de l'étang. Elle peut être propice à l'accueil de certains oiseaux caractéristiques de ce genre de milieu, tels que la Rousserolle effarvatte.

La pelouse à l'Ouest de l'étang est trop entretenue pour être intéressante d'un point de vue écologique.

Bien que peu accueillant pour la faune d'un premier abord (entretien régulier), les abords du château accueillent le Lézard des murailles, espèce protégée en France.



Pelouse du parc du château



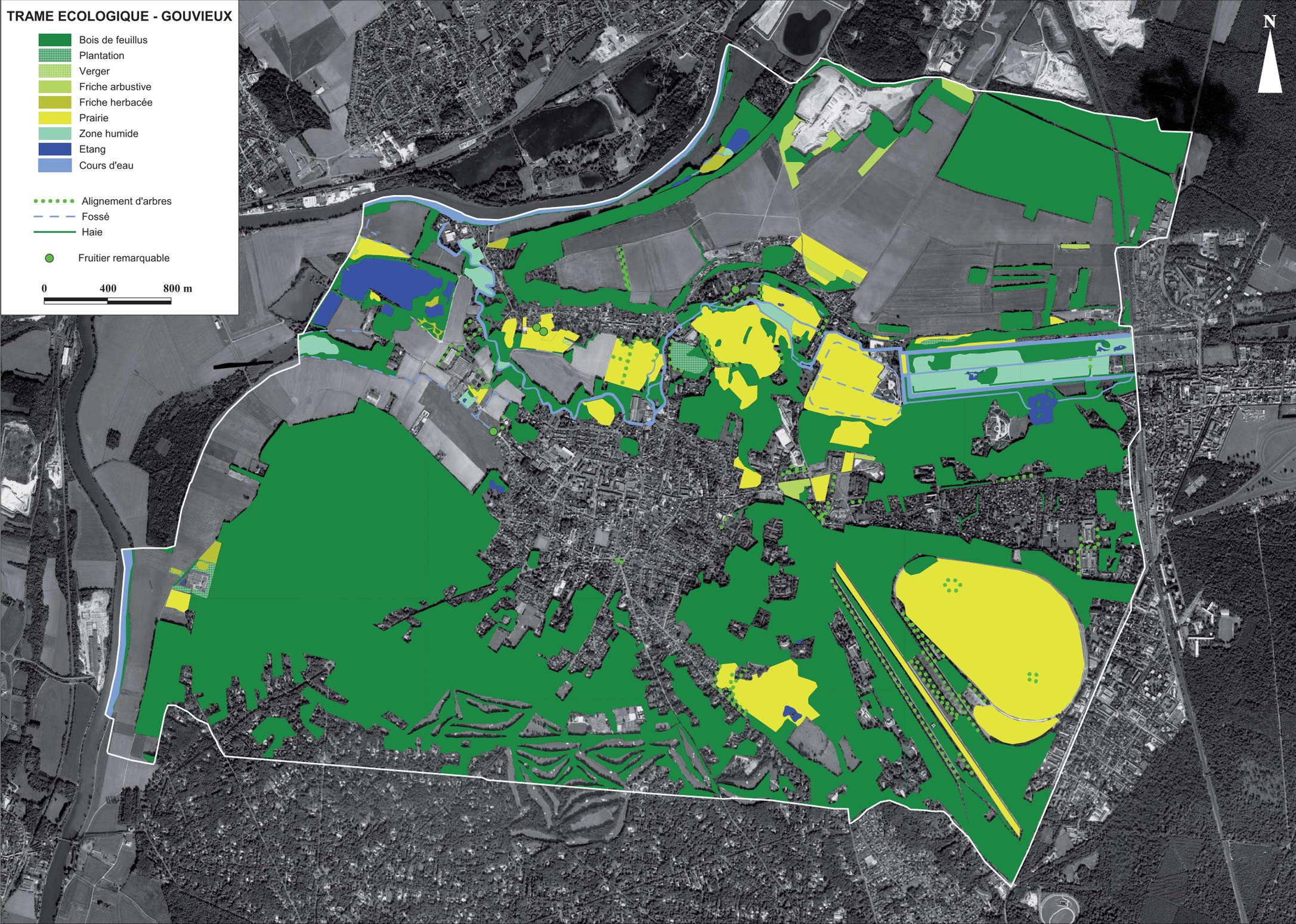
Roselière

TRAME ECOLOGIQUE - GOUVIEUX

- Bois de feuillus
- Plantation
- Verger
- Friche arbustive
- Friche herbacée
- Prairie
- Zone humide
- Etang
- Cours d'eau

- Alignement d'arbres
- Fossé
- Haie
- Fruitier remarquable

0 400 800 m



5. Synthèse écologique

La commune de Gouvieux est caractérisée par une importante expansion de l'urbanisation au sein des massifs forestiers. Ce phénomène de mitage est néfaste pour le milieu naturel. En effet, les espaces naturels sont fragmentés entre eux, les échanges se font donc plus difficilement et les territoires disponibles pour la grande faune notamment sont réduits. Seuls la forêt communale de Gouvieux, le bois de "la Fosse aux Bouleaux" et les pentes boisées du coteau du "Camp de César" sont épargnés.

Il faut néanmoins noter que le coteau du "Camp de César" est sujet à une pollution importante due à la présence de nombreux déchets éparpillés çà et là et d'une ancienne décharge datant de plusieurs dizaines d'années.

Les secteurs à enjeux du territoire communal sont :

- Le site de la Canardière, mosaïque de milieux humides qui accueillent notamment le Vertigo de des Moulins et la Grande aigrette (non nicheuse) ; ce site se trouve dans le corridor de la vallée de la Nonette,
- Les importantes cavités souterraines (anciennes carrières de calcaire) du Camp de César, qui abritent des Chiroptères,
- Les pelouses sèches du coteau calcaire Sud (lieu-dit la Chaussée »), qui abritent un cortège d'espèces remarquables et notamment l'Oeillet des chartreux, espèce végétale dont la conservation représente un enjeu pour le territoire du PNR, et le flanc du Camp César, qui abrite le Petit pigamon, espèce végétale protégée régionalement, en danger en Picardie.
- L'étang de Toutedoie et ses environs (en continuité avec le marais Dozet, sur la commune de Précly-sur-Oise), qui accueille notamment l'Aristolochie clématite, espèce végétale dont la conservation représente un enjeu pour le territoire du PNR,
- Les corridors écologiques qui traversent le territoire communal et notamment les corridors inter et intra-forestiers utilisés par la grande faune, qui relient le bois de la Coharde au Nord-Ouest, au bois de Bouleaux à l'Ouest, en passant par les pentes boisées du Camp de César, les boisements autour de l'étang de Toutedoie et le marais de Dozet. Trois corridors à batraciens sont situés dans la partie Ouest de la commune. Ils permettent de relier l'étang de Toutedoie et les étangs alentours à la Nonette et au bois de Bouleaux. Le bois des Bouleaux constitue un Espace naturel sensible du schéma départemental, et fait l'objet de zones de préemption.

Enfin, il convient de souligner les potentialités écologiques de la carrière située au lieu-dit Bois Pierre Mennessier, qui va faire l'objet d'un réaménagement.



Etude urbaine de la commune de Gouvieux

Phase 1 : Compréhension du paysage d'inscription

Janvier 2012

L'étude urbaine en quelques mots...

L'objet de l'étude urbaine est d'initier un véritable projet, dynamique, qui, certes, doit contribuer à la mise en valeur et à la préservation du paysage naturel et urbain de la commune de Gouvieux, mais aussi permettre d'envisager l'évolution du territoire de la commune au sein du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Cette première phase de l'étude urbaine qui porte sur la compréhension du paysage d'inscription du bâti s'inscrit dans un périmètre de réflexion élargie, au-delà des limites communales de Gouvieux. Elle a pour but de mettre en lumière les particularités et les éléments identitaires du territoire, du point de vue paysager.

Le présent diagnostic aborde toutes les composantes du paysage communal : enveloppe bâtie, espaces dédiés à l'activité équestre, espaces agricoles, espaces boisés et milieux naturels selon une approche progressive. L'analyse paysagère permet de définir les grandes entités paysagères, leurs évolutions, les éventuelles menaces et les possibles risques qui pourraient impacter la qualité des paysages.

Préambule 1

1. Les composantes objectives du paysage..... 9

1.1 Gouvieux dans son contexte historique	11
1.1.1 Une occupation ancienne du site : le Camp de César	11
1.1.2 Sous l'influence du domaine de Chantilly.....	11
1.1.3 Autres empreintes et repères historiques.....	13
1.2 Le socle	14
1.2.1 Géologie	14
1.2.3 Hydrographie, hydrologie	21
1.3 Les trames et leur évolution dans le temps.....	26
1.3.1 Trame viaire	26
1.3.2 Trame bâtie	40
1.3.3 Trame végétale.....	44
1.3.4 Trame parcellaire.....	56
1.3.5 Mode d'occupation du sol.....	60
1.4 Les entités paysagères	62

2. Les composantes subjectives du paysage..... 55

2.1 Les points de vue significatifs	67
2.1.1 Perceptions du grand paysage.....	67
2.1.2 Perception des franges bâties.....	82
2.1.3 Points noirs paysagers	87
2.2 Les paysages d'intérêt.....	88
2.2.1 Paysages remarquables et éléments paysagers identitaires.....	88
2.2.2 Points de vue remarquables et éléments de repère.....	94

Enjeux et synthèse du diagnostic paysager..... 99

Préambule

à l'étude urbaine de la commune de Gouvieux

Le territoire de Gouvieux, positionnement...

▪ ... dans la dynamique de l'aire cantilienne et la région Ile-de-France

Situé, au cœur de l'aire cantilienne, au sud du département de l'Oise, à l'interface entre la frange septentrionale de la région Ile-de-France et le sud de la région Picardie, le territoire de Gouvieux présente une physionomie multiple, que l'on peut décomposer en quatre ensembles :

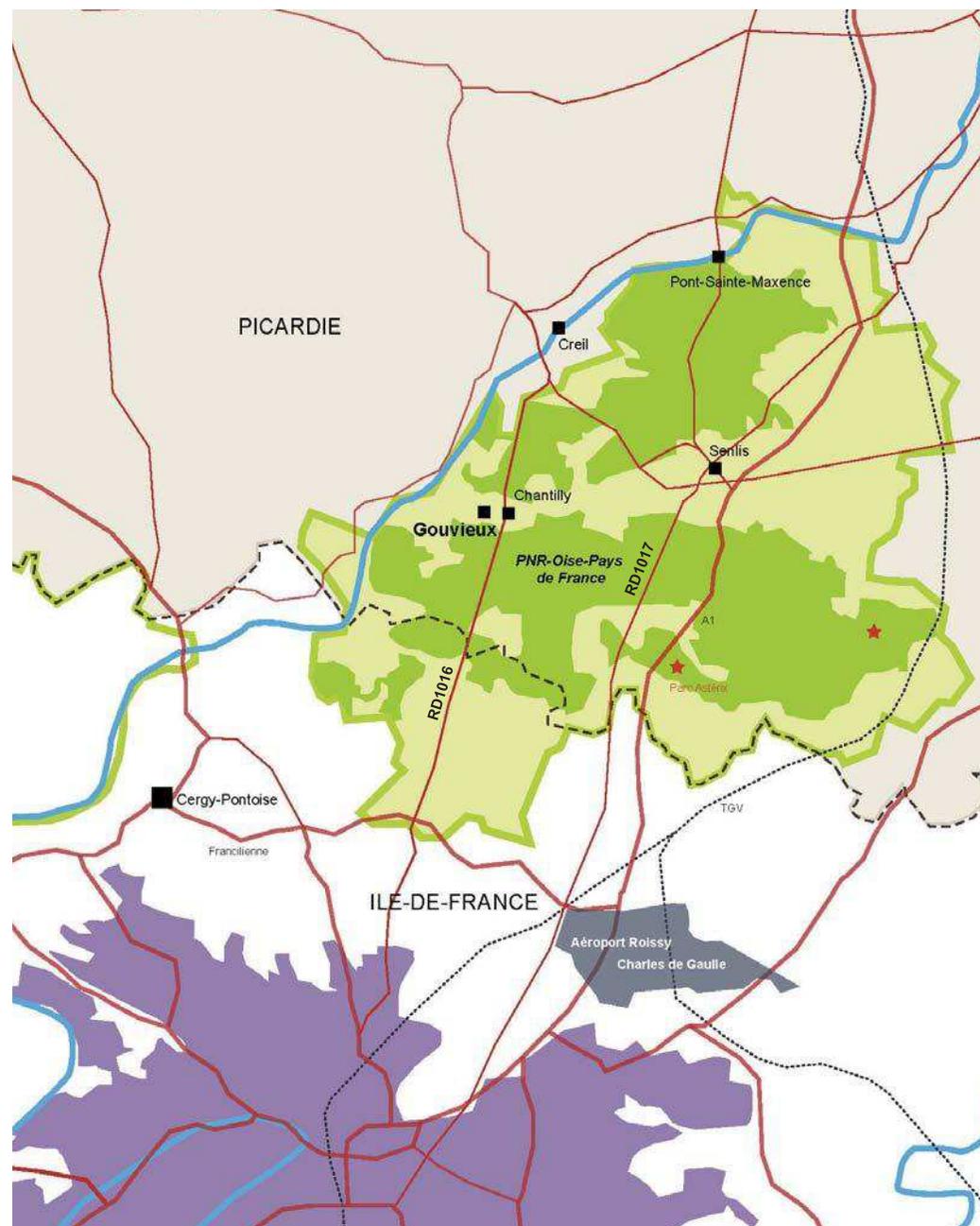
- des secteurs abritant des espaces bâtis anciens (hameau de Toutevoie, de la Chaussée, des Carrières et de Chaumont), hérités de la structure historique polynucléaire de la commune, et qui conservent, pour partie, leur structure villageoise, ainsi que leur environnement naturel et rural, à l'image de nombreuses communes de l'Oise ;
- un bourg-centre, celui du village ancien de Gouvieux, qui s'est étoffé progressivement au cours de la seconde moitié du XX^{ème} siècle, pour devenir le pôle majeur (symbolique et fonctionnel) de la commune et qui présente, a priori, toutes les caractéristiques d'une centralité péri-urbaine ;
- à l'est du territoire, limitrophe de la commune de Chantilly, des secteurs complexes, et pour partis inaccessibles, liés au développement, dans l'aire cantilienne, de l'activité équestre au cours des 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Ils se composent d'écuries, de domaines (châteaux et parcs) ainsi que de terrains d'entraînement.
- au sud, le golf et les franges du quartier du Lys, viennent compléter la diversité des modes d'occupation des sols de Gouvieux.

La commune se développe à proximité directe d'un réseau de transports en commun ferrés : la gare de Chantilly-Gouvieux qui dessert la gare du Nord (train, RER et métro) mais également de nombreuses communes du département de l'Oise et du val d'Oise (Fosses, Orry-la-Ville, Creil...). De plus, elle s'insère dans un maillage dense d'infrastructures de desserte et de transport routier :

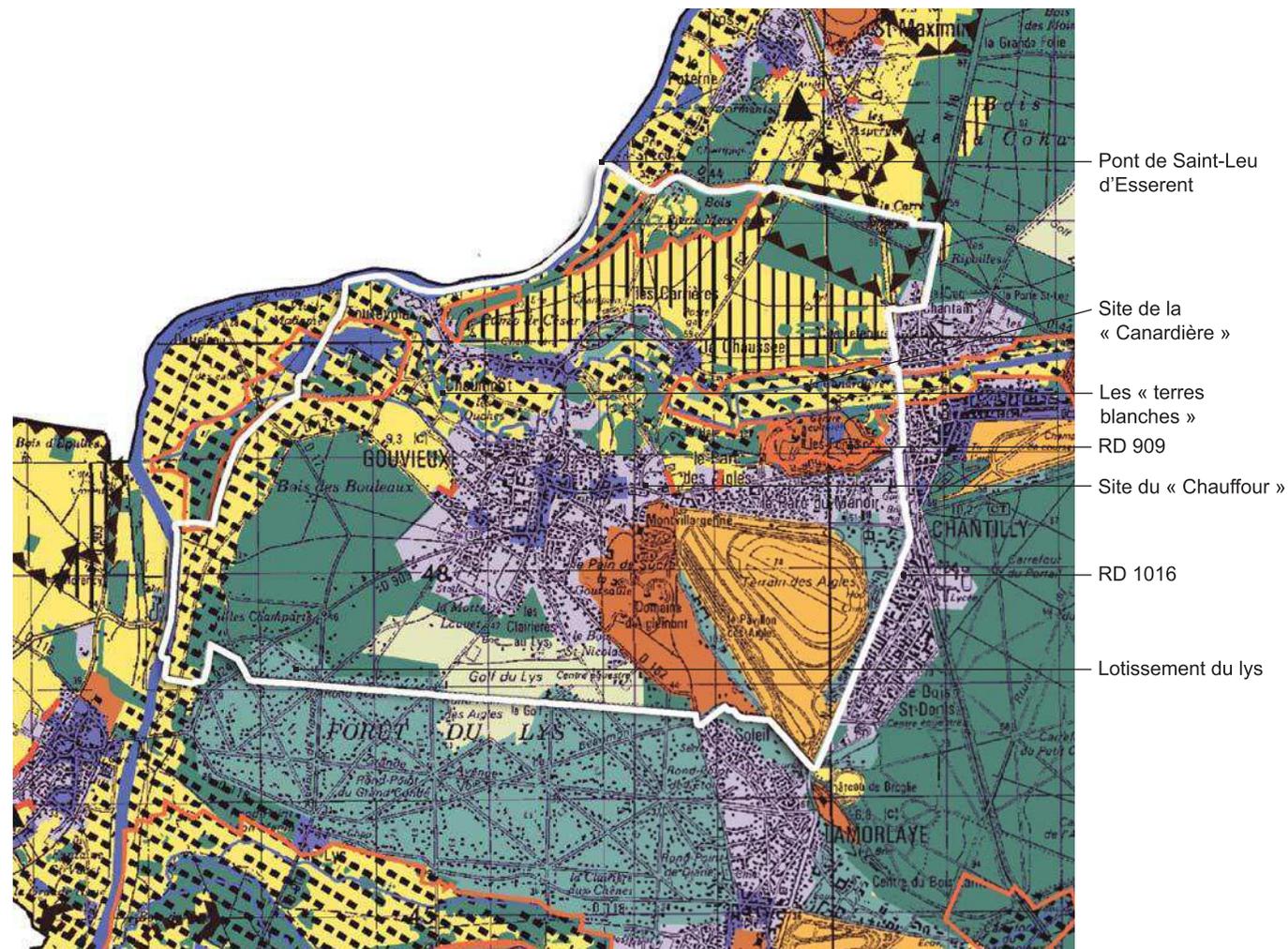
- les axes de desserte régionale, notamment les routes départementales 1016 et 1017 (anciennes RN 16 et 17),
- l'autoroute A1 Paris-Lille, voie d'importance nationale et internationale, avec l'accès au réseau autoroutier de l'Europe du Nord ;
- l'Oise, voie de transport fluviale de marchandises d'importance nationale ;
- la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles de Gaulle et sa gare TGV qui constitue également un important pôle d'emplois ;
- la proximité de la Francilienne vers la ville de Cergy et le bassin d'emplois de la région parisienne.

Bordée à l'ouest par l'Oise, franchie, dans ce secteur, par deux ponts (pont de Saint-Leu d'Esserent et pont à voie unique de Précly-sur-Oise), et à l'est par la RD1016, la commune est concernée par un trafic de transit lié aux déplacements domicile-travail (route de Précly et route de Chantilly vers la gare ; rue de Boran, rue Leveille et rue Colliau, dans le centre-ville). Le fort trafic de véhicules légers observé sur la RD909 reliant Chantilly reflètent l'importance de ces mobilités quotidiennes sur ce secteur du territoire.

Le positionnement du territoire de Gouvieux dans la région picarde et la région Ile-de-France

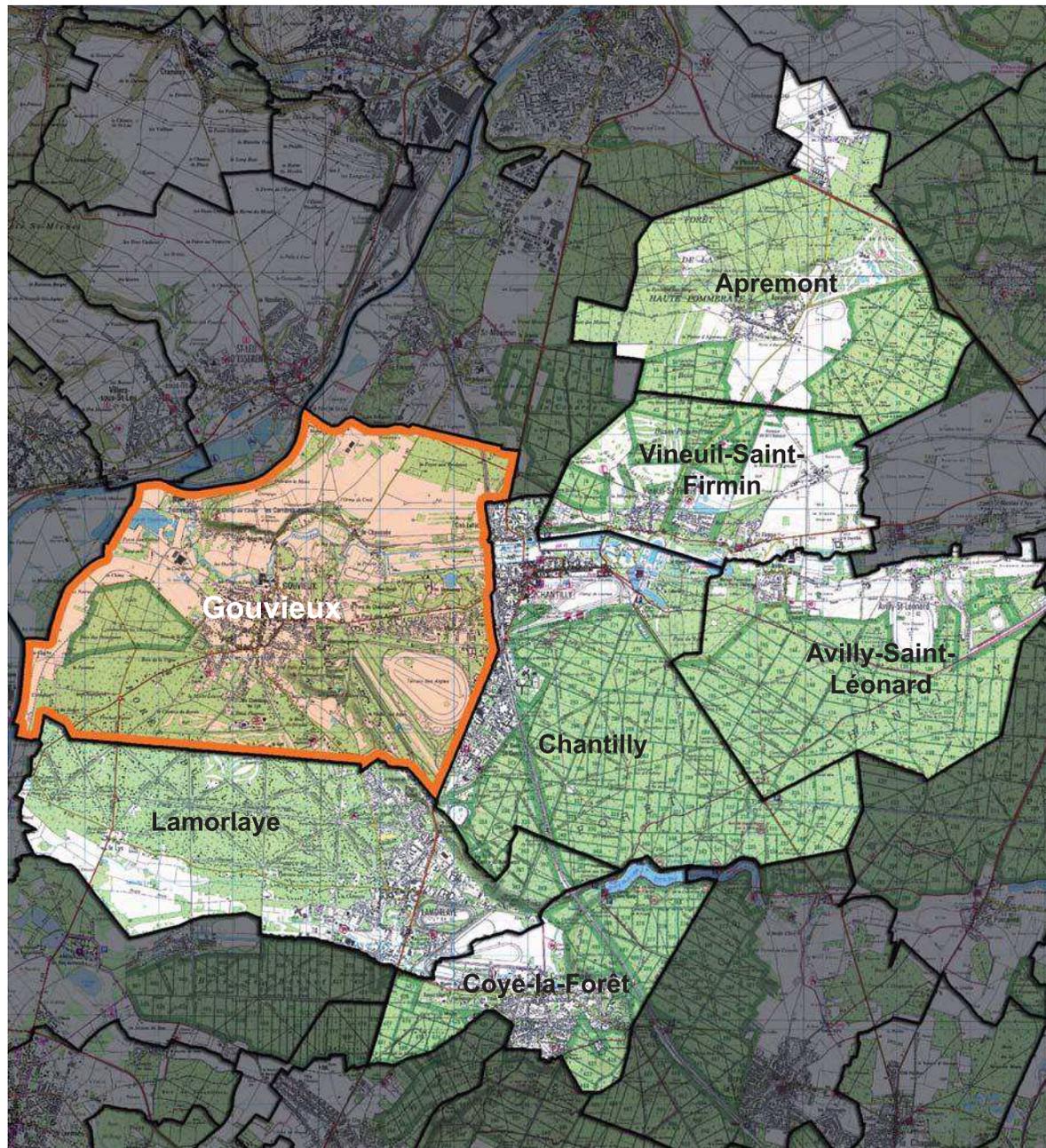


• ... dans le Parc naturel régional Oise – Pays de France



Située à l'ouest du Parc naturel régional Oise – Pays de France, la commune de Gouvieux constitue une des entrées du Parc (commune « porte ») depuis le pont de Saint-Leu d'Esserent. Les prescriptions au regard de la charte du Parc sont multiples :

- la requalification de l'entrée du Parc depuis le pont de Saint-Leu d'Esserent : « redonner un caractère naturel au site » ;
- la conservation / protection des grands domaines et grandes propriétés de la commune ;
- la transformation du paysage urbain en entrée nord-ouest du bourg, au lieu-dit « Les terres Blanches », qui devra s'appuyer sur la recomposition de la frange urbaine et l'aménagement paysager des abords de la station d'épuration ;
- un développement attendu de l'activité, sur le site dit du « Chauffour » ;
- la préservation du caractère diffus de l'urbanisation du lotissement du Lys ;
- la préservation du caractère boisé de la RD909 entre Gouvieux et Chantilly ;
- le retraitement et le réaménagement « qualitatif » de la RD1016 et de ses abords, dans sa partie traverse urbaine ;
- la résorption du mitage (cabanisation) des espaces boisés communaux ;
- la prise en compte de la valeur écologique, historique et culturelle du site de la « Canardière », inclus dans le périmètre actuel du site classé du Domaine de Chantilly.



• ... dans l'intercommunalité de l'aire cantilienne

Créée en décembre 1994, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne se compose de 7 communes : Gouvieux, Chantilly, Lamarlaye, Coye-la-Forêt, Avilly-Saint-Léonard, Vineuil-Saint-Firmin et Apremont.

Elle a le statut d'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doté d'une fiscalité propre. Fonctionnant comme une collectivité locale elle comprends un conseil communautaire et des instances administratives. Chaque commune y est représentée au travers de ses délégués, à raison de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants par commune.

La CCAC regroupe ainsi 36 000 habitants. Gouvieux, avec ses 9 760 habitants (source : rapport d'activité de l'intercommunalité 2008) est la deuxième commune de l'intercommunalité en terme de poids de population, derrière Chantilly (11 200 habitants en 2008), mais la première en terme de surface communale (2 253 ha).

Les compétences obligatoires sont l'aménagement de l'espace communautaire, le transport public intercommunal et le développement économique dont l'activité hippique.

En terme de compétences optionnelles ont été retenus :

- la protection et la mise en valeur de l'environnement (y compris la collecte et traitement des ordures ménagères), en cohérence avec le « Parc naturel régional – Oise Pays de France » ;
- la politique du logement et du cadre de vie ;
- la construction, l'entretien et le fonctionnement des équipements culturels, sportifs et touristique ainsi que tout autre équipement dont la capacité d'accueil excède les seuls besoins de la commune d'implantation ;
- la participation financière et la gestion des centres de Secours et lutte contre l'incendie ;
- la création, l'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage sur le territoire de la commune de Gouvieux ;
- les études, l'installation et la maintenance du matériel de vidéo-surveillance ;
- l'assainissement ;
- en matière de petite enfance, les études pour la création et la gestion de relais d'assistantes maternelles.

- ... à la rencontre de la vallée de la Nonette et de la plaine alluviale de l'Oise

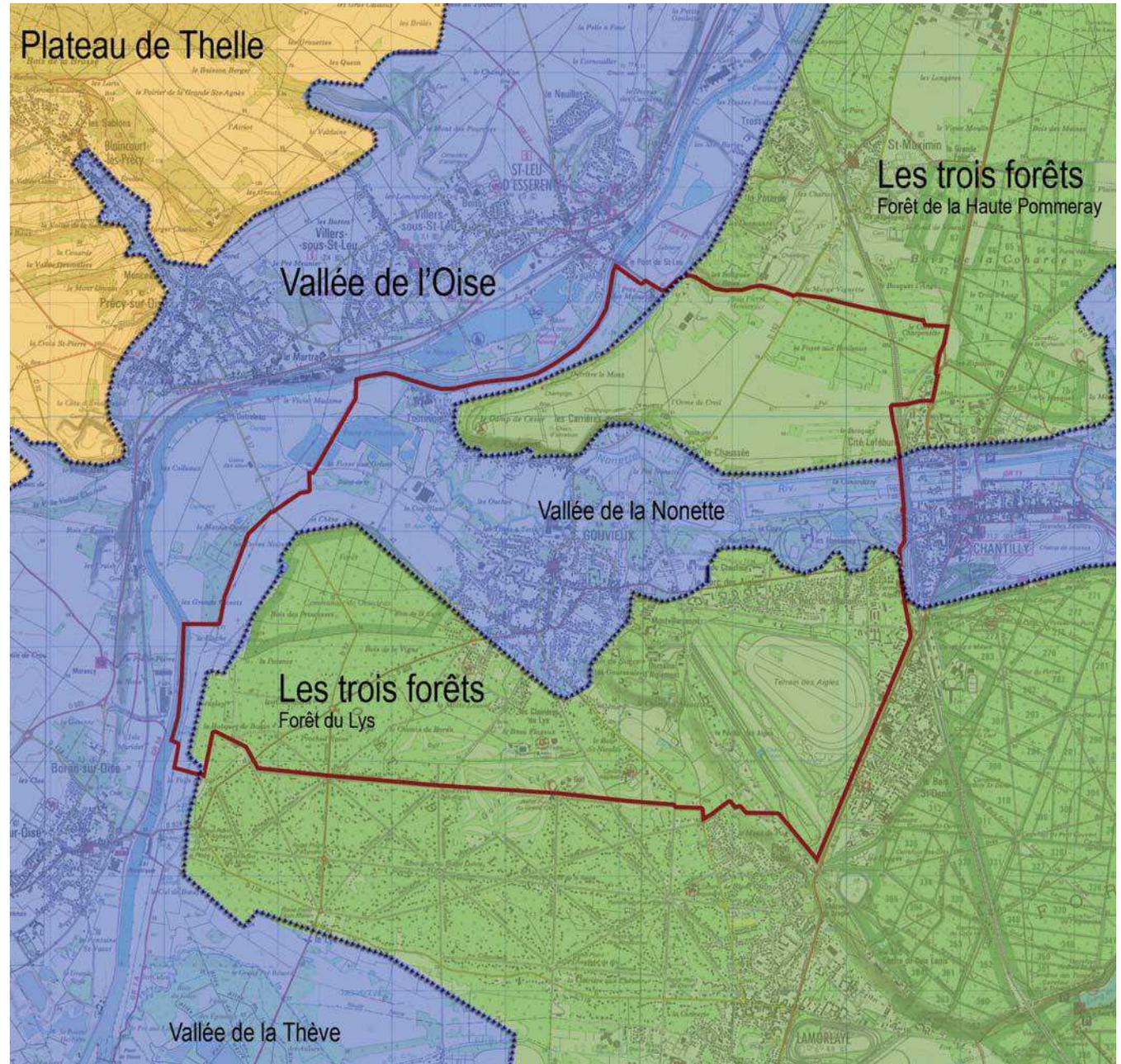
Gouvieux se situe sur le vaste plateau du Valois qui occupe le sud-est du département de l'Oise. Le Valois est délimité à l'ouest et au nord par la vallée de l'Oise, au sud par la plaine de France, à l'est par la vallée de l'Ourcq et le Soissonnais. Le Valois se partage en deux principales entités paysagères et géographiques :

- le **Valois multien**, couvert de limons, est dominé par un paysage de grande culture de champs ouverts.
- le **Valois forestier**, aux sols sablonneux et pauvres, est couvert par un vaste ensemble boisé (Chantilly, Pontarmé, forêts domaniales). Le territoire de Senlis marque approximativement la transition entre le Valois forestier et le Valois multien.

Gouvieux s'inscrit pleinement dans la sous-unité paysagère du Valois forestier. Elle est délimitée :

- **au nord**, par les reliefs calcaires des contreforts du massif forestier d'Halatte et de la forêt de la haute Pommeraye.
- **au sud**, par l'amorce du massif forestier de Chantilly : la forêt communale de Gouvieux, la forêt du Lys et le lotissement du Lys.
- **à l'est**, par la ligne de chemin de fer (ligne SNCF reliant Paris-Nord) et les espaces bâtis de la commune de Chantilly, avec lesquels Gouvieux forme une zone agglomérée.
- **à l'ouest**, par la vallée de l'Oise.

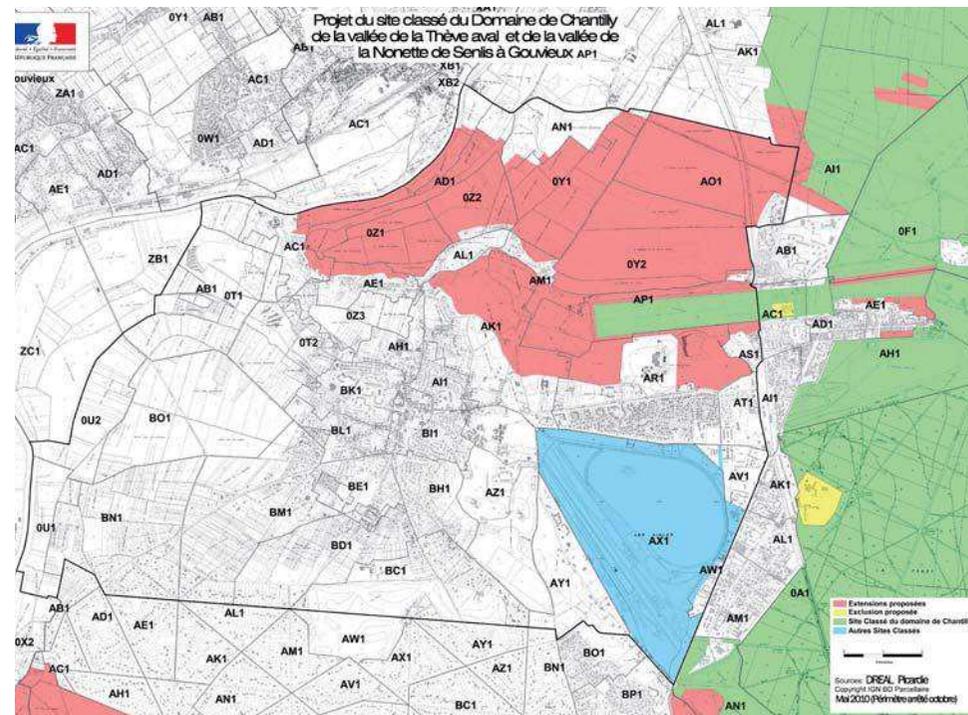
Le territoire est traversé d'ouest en est par la vallée de la Nonette. Cette vallée humide aux pentes douces et pâturées par les chevaux se caractérise, dans ce secteur par les vestiges des aménagements hydrauliques réalisés pour les bassins du parc du château de Chantilly. Elle présente une succession et une diversité de paysages : hameaux, boisements humides, marais, prés et pâturages, jardins familiaux, équipements hippiques...



Les périmètres du site inscrit de la Vallée de la Nonette (en rose), du site classé du domaine des Aigles (en bleu) et du site classé du domaine de Chantilly (en vert).



Propositions pour la révision et l'extension du site classé du domaine de Chantilly (parcelles colorées en rouge)



- ... dans les périmètres des sites classés et inscrits

La commune de Gouvieux est concernée par deux périmètres de sites classés :

- **le périmètre du site classé de la piste des Aigles**, qui concerne la partie sud-est du territoire communal, en limite de Chantilly ;
- **le périmètre du site classé du domaine de Chantilly**, qui comprend les propriétés de l'Institut de France, issue, pour la majeure partie, du domaine légué par le duc d'Aumale en 1886. Ce legs porte sur 9 057 hectares.

Le site classé, qui concerne aujourd'hui essentiellement le site dit « de la Canardière », est, depuis deux ans entré en révision. Ainsi, le projet propose une extension significative du site qui concernerait alors, une large partie nord (le plateau nord, le hameau de la Chaussée, ainsi qu'une partie des espaces boisés situés au nord de la RD909), ainsi que l'ouest du territoire communal de Gouvieux (la commune souhaite que l'ensemble de la plaine alluviale de l'Oise soit incluse dans le périmètre du site). Cependant, l'extension du site classé ne concernera que peu, les parties urbanisées de la commune.

Le territoire communal est également concerné, dans son intégralité, par **le site inscrit de la Vallée de la Nonette**, rivière qui traverse la commune, dans son tiers nord. Cette servitude reconnaît la valeur et la fragilité environnementale et paysagère du site mais également sa valeur culturelle et patrimoniale.

Ainsi, l'ensemble de ces servitudes de protection et de classement intéressant le territoire communal, assure la préservation du paysage d'inscription de Gouvieux. Dans ce contexte, une démarche de mise en valeur et de protection des secteurs et des éléments concernés doit être recherchée, en particulier dans le cadre des réflexions sur d'éventuels développements urbains futurs. Le projet de territoire de Gouvieux doit intégrer les enjeux de maintien de l'intégrité des éléments paysagers et naturels, structurants et porteurs d'identité.

Organisation du territoire de Gouvieux...

L'étude urbaine porte à la fois sur les espaces naturels, les espaces artificialisés et les espaces bâtis de la commune de Gouvieux.

L'occupation du sol de la commune peut être répartie selon :

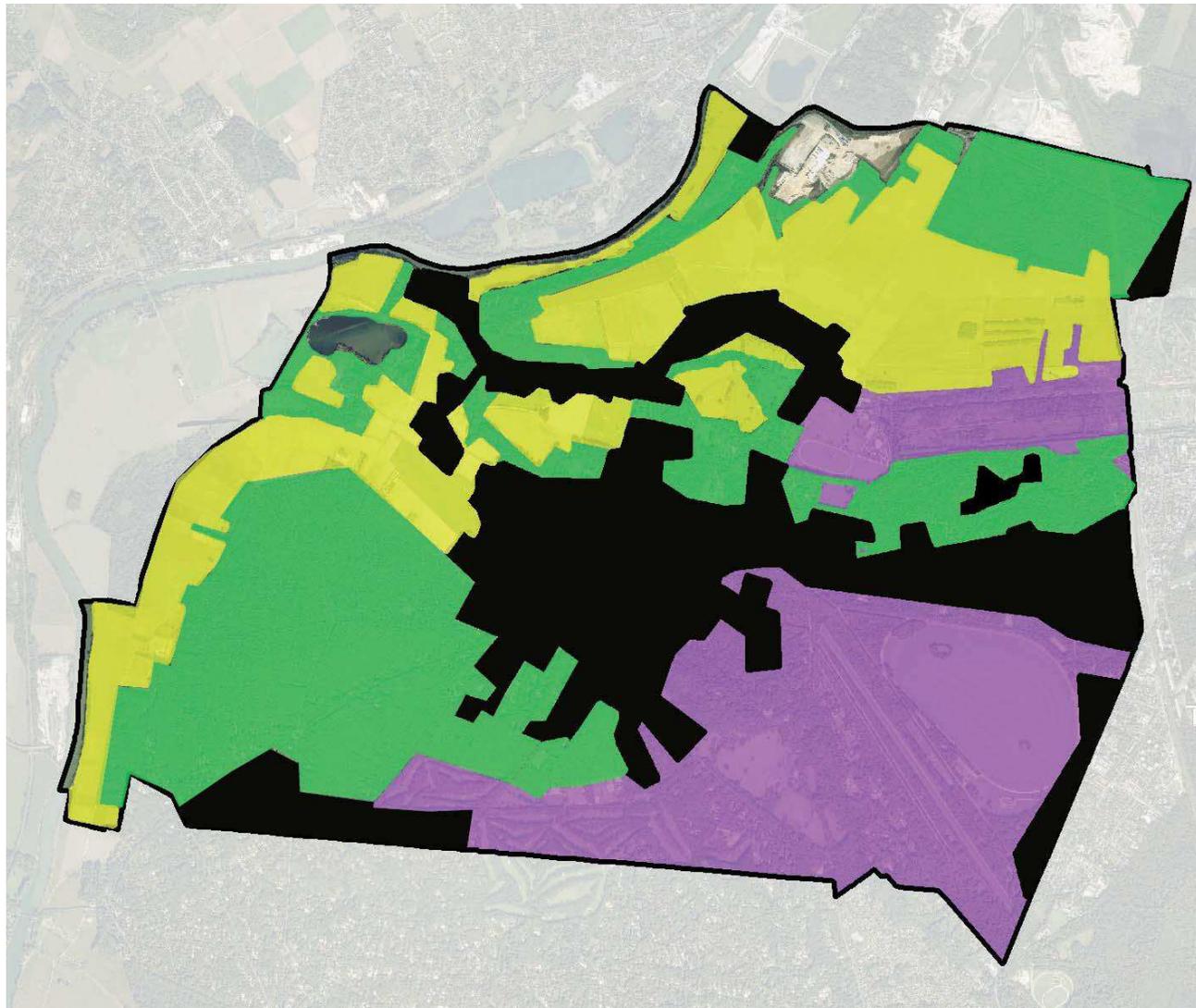
- 1/4 d'espaces urbains,
- 1/4 d'espaces cultivés,
- 1/4 d'espaces boisés,
- 1/4 d'espaces dédiés aux activités de loisirs (golf du Lys, jardins familiaux de la Canardière...), aux équipements, à l'activité équestre (écuries et pistes d'entraînement) et autres activités économiques.

Les espaces urbains sont principalement installés dans la vallée de la Nonette (les hameaux) et la plaine alluviale de l'Oise (bourg-centre).

Les espaces cultivés occupent la plaine alluviale, au plus près de la rivière et le plateau nord, au-delà du hameau des Carrières.

Les espaces boisés représentent 1/4 de la superficie communale, il s'agit, au nord, de l'amorce de la forêt de la Haute Pommeraye et du revers du plateau, à l'est, du boisement situé au nord de la RD 909 et au sud-est de la forêt du Lys. Ces espaces boisés se prolongent vers les espaces urbanisés

Enfin, les espaces de loisirs occupent principalement la partie est du territoire communal, en limite de Chantilly.



espaces urbanisés

espaces cultivés



espaces boisés

espaces dédiés aux activités de loisirs (jardins familiaux golf du Lys...), aux équipements et aux activités économiques (cheval ...)

Acette organisation, à grande maille, du territoire d'étude, il faut ajouter la présence d'étangs et d'anciennes sablières à l'ouest de la commune, ainsi qu'une carrière en activité, au nord, en limite de Saint-Maximin (en cessassion d'activité à mi-2012).

1. Les composantes objectives du paysage

1.1 GOUVIEUX DANS SON CONTEXTE HISTORIQUE

1.1.1 Une occupation ancienne du site : le Camp de César

À la confluence de l'Oise et de la Nonette, l'érosion des rivières a façonné un éperon calcaire dans le plateau du Valois Multien. Cet éperon domine la plaine alluviale, offre des vues lointaines sur le paysage et ses parois abruptes ont été propices à l'installation d'un site de défense du temps des gaulois. Cet oppidum, lieu de refuge public caractéristique de la civilisation celtique, dont les défenses naturelles ont été renforcées par des travaux collectifs, a une superficie de 47 hectares. Tout le périmètre est garni d'un rempart en terre et moellons élevé de 6 à 8 mètres, assez bien conservé. La barre, fortification de l'éperon, étudiée par P. Rigault de la S.A.H.G., est longue de 980 mètres et d'une largeur de 15 mètres en son centre. C. Masson qui l'a particulièrement étudiée sur 25 mètres de long a bien observé une levée de terre, des terres rubéfiées et la possibilité d'un *murus gallicus*, mur de terre et de pierres, renforcé par des traverses de bois assemblées perpendiculairement. Selon la légende locale, Jules César aurait campé dans cet oppidum gaulois lorsqu'il pénétra dans le pays des bellovaques, peuples gaulois de la Gaule Belgique.



Levée de terre et de pierres de l'oppidum

1.1.2 Sous l'influence du domaine de Chantilly

La commune de Gouvieux, à la confluence des vallées de la Nonette et de l'Oise, est mitoyenne à Chantilly, à l'est, ville sous influence du royaume de France. Elle appartient ainsi à un territoire chargé d'histoire, qui a largement façonné sa physionomie. Certaines installations, dans la vallée de la Nonette sur le territoire communal, sont le prolongement direct des aménagements du domaine de Chantilly, tel le réseau de canaux, ou précédemment l'étang de Gouvieux. De nombreuses implantations sur Gouvieux sont liées au rayonnement du domaine de Chantilly, comme la présence de nombreux châteaux et domaines ou le développement de l'activité hippique.

Par ailleurs, Chantilly, avec Senlis, plus à l'est sur le plateau du Valois Multien, a largement conditionné l'existence des massifs forestiers, constitués en chasses, dès le Moyen-âge. Le massif des Trois Forêts (Chantilly, Halatte, Ermenonville) forme toujours un vaste ensemble de 7800 hectares. L'un de ces massifs forestiers est encore présent sur la commune, la forêt du Lys, créée en 1719 par le duc de Bourbon pour compléter les domaines de chasse. Bien que se présentant désormais comme un bois urbanisé, la forêt du Lys avec ses carrefours en étoiles, caractéristiques des chasses royales, rappelle cet héritage.

Le site de Chantilly, dont l'occupation est attestée dès le X^{ème} siècle, voit apparaître

au début du XIII^{ème} siècle une vraie forteresse, construite par les Bouteiller de Senlis et disparue ensuite. La famille d'Orgemont fait reconstruire un château (dont ne subsistent aujourd'hui que les soubassements) au XIV^{ème} siècle. Autour de ce château, des petits hameaux apparaissent, dont le hameau des Aigles et celui des Fontaines, qui font partie de la commune voisine de Gouvieux, car la ville de Chantilly n'existe pas encore. De 1386 à 1897, le domaine de Chantilly est passé par héritage à différentes branches d'une même famille, sans jamais être vendu. Aux Orgemont (XIV^{ème}-XV^{ème} siècle) succédèrent les Montmorency (XV^{ème}-XVII^{ème} siècle), une des plus puissantes familles du royaume, qui contribuèrent à son développement, notamment au temps du Connétable Anne (1493-1567), familier des rois François I^{er} et Henri II. Il fit construire le Petit château par Jean Bullant, puis les Bourbon-Condé (XVII^{ème}-XVIII^{ème} siècle), cousins des rois de France, dont le plus célèbre, le Grand Condé, fit dessiner le parc par André Le Nôtre, enfin Henri d'Orléans, duc d'Aumale (1822-1897), fils du roi Louis-Philippe.

Le duc d'Aumale hérita Chantilly de son grand-oncle, le prince de Condé, à l'âge de huit ans en 1830. Il fit reconstruire le Grand château, rasé après la Révolution, pour y installer ses riches collections de peintures, dessins, objets d'art, livres, etc.

En 1884, le duc d'Aumale, sans héritier direct, légua son domaine de Chantilly à l'Institut de France (créé en 1795, regroupe les Cinq Académies : l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'Académie des sciences, l'Académie des beaux-arts et l'Académie des sciences morales et politiques) sous réserve d'ouvrir le musée Condé au public. Selon le souhait du duc d'Aumale, les ressources du domaine permettent de faire fonctionner, d'entretenir et de restaurer cet immense patrimoine : Le château, le musée Condé, mais aussi les Grandes écuries, abritant depuis 1982 le musée vivant du Cheval, et le parc, dont les activités se diversifient.

Les héritages du Domaine se lisent encore dans la composition du territoire : aménagements hydrauliques, grands parcellaires et espaces boisés.



Le Camp de César : pointe terminale du plateau du Valois Multien

Carte de Cassini, 1756

Vallée de la Nonette

Forêt d'Halatte

Vallée de l'Oise

Confluence de l'Oise et de la Nonette

Forêt du Lys

Confluence de la Thève et de l'Ysieux

Vallée de la Thève

Forêt de Chantilly

Chantilly



Senlis

GOUVIEUX

1.1.3 Autres empreintes et repères historiques

- **Le développement de l'activité hippique sur le territoire communal**

Suite à la reconstruction du Grand château par le duc d'Aumale, héritier du Domaine, et à la naissance des courses à Chantilly, l'activité hippique se développe sur le territoire de Chantilly et des communes attenantes. De très nombreuses écuries sont construites à proximité de l'hippodrome dès les années 1830. Différents sites d'entraînement se répartissent sur le territoire du plateau du Valois Multien forestier.

Le succès de cette implantation du monde hippique dans le secteur de Chantilly est lié aux qualités naturelles du sable (silice pure), du sol (limon sableux) et du sous-sol (calcaire demi-tendre drainant) rendant les pistes praticables 365 jours sur 365 quel que soit le temps.

Le plateau de la commune de Gouvieux, en continuité avec le massif forestier de Chantilly, offre une situation de proximité idéale au développement de l'activité hippique sur son territoire, conjointement à celui de Chantilly. Le site d'entraînement des Aigles occupe une grande partie du plateau. De nombreuses écuries se sont installées sur le pourtour.

Entraîneurs, lads et jockeys, pour la plupart venus d'Angleterre fondent une communauté anglaise. En lien avec le monde des courses, de somptueuses maisons de maître, dans des styles variés (néo classique, néo normand...), se construisent aux alentours du champ de course, dont une partie sur la commune de Gouvieux.

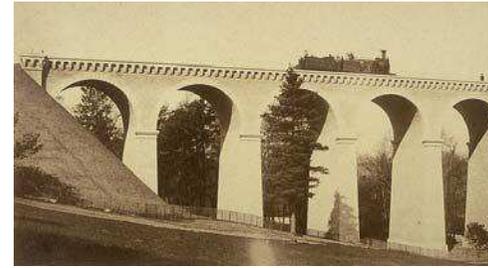


«Les Aigles» - Les écuries - Carte postale ancienne

- **L'arrivée du chemin de fer en limite de commune**

La construction du viaduc de la Canardière est réalisée en 1858. Il atteint une hauteur d'un peu plus de 22 mètres et une longueur de près de 444 mètres. Bombardé et miné pendant la deuxième guerre, il a été rendu à la circulation en 1946. Sa présence dans le paysage de la vallée de la Nonette est imposante, et il marque fortement la limite entre les communes de Gouvieux et de Chantilly.

La gare de Chantilly-Gouvieux est mise en service en 1859 sur la ligne Paris-Creil, qui sera prolongée ensuite jusqu'à Lille. Le bâtiment de la gare est implanté sur la commune de Chantilly, à l'ouest de la rue Victor Hugo qui constitue la limite communale entre les deux villes.



Viaduc de Chantilly, photographié suite à sa construction vers 1859.



Viaduc, reconstruit après la seconde guerre mondiale. Il marque la limite avec Chantilly

- **Une occupation du territoire pendant la seconde guerre mondiale**

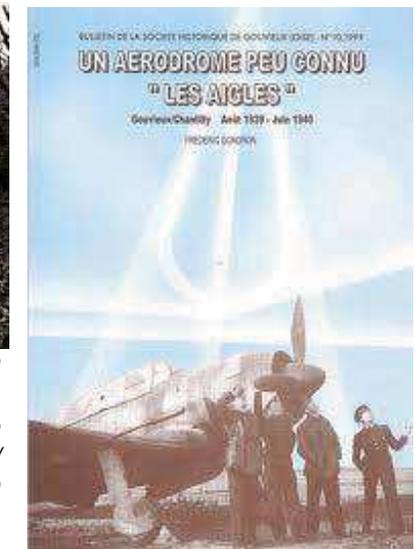
Pendant la seconde guerre mondiale, le terrain des Aigles fut réquisitionné par l'armée de l'Aire et utilisé comme aérodrome par l'aviation française entre août 1939 et juin 1940.

Par la suite, idéalement placé entre Paris et la Manche, Gouvieux abrita le poste de commandement opérationnel de la Luftwaffe, l'aviation allemande, en France entre 1942 et 1944. Le bunker qui servit de PC, est situé à flanc de pente au coeur du domaine des Fontaines, abandonné par la famille de Rothschild, clos de hauts murs et largement boisé, aujourd'hui propriété de la société Cap Gemini. A cent mètres du château, dissimulé sous les arbres, la masse imposante du bunker, 28 mètres sur 22 mètres de large et 9 mètres de hauteur, est invisible du ciel. La Luftwaffe a peu utilisé l'aérodrome des Aigles, seulement pour des escales techniques, et comme terrain de liaison.



Ci-dessus : poste de commandement de la Luftwaffe (509 m²), domaine des Fontaines

Ci-contre : couverture de l'étude historique «Un aérodrome peu connu «Les Aigles», Gouvieux/Chantilly Août 1939-Juin 1940», de F. Gondron - Bulletin de la Société Historique de Gouvieux, 1999



1.2 LE SOCLE

1.2.1 Géologie

La structure géologique de la commune de Gouvieux se caractérise d'une part par le plateau calcaire du Valois Multien, entaillé par les vallées d'érosion de l'Oise et de la Nonette, cette dernière découpant sur le territoire communal deux plateaux, l'un au nord et l'autre au sud-est de la commune, et d'autre part par la plate-forme du crétacé supérieure, au sud-ouest de la commune, issue de l'érosion d'un vaste anticlinal, dit «de Bray».

- **Les plateaux du Valois Multien, de part et d'autre de la Nonette** (marnes et caillasses / Eocène moyen), sont couverts par la forêt de Chantilly à l'est, et exploités en céréaliculture au nord.

A Gouvieux, la qualité du socle calcaire permet une exploitation en moellons et pierres de taille. L'érosion par l'Oise et la Nonette du plateau calcaire a formé des coteaux abrupts qui ont permis l'extraction de calcaire par des galeries depuis l'époque gallo-romaine. La carrière du lieu-dit «Le Camp de César» a été exploitée en souterrain à partir des flancs de coteaux avant d'être convertie en champignonnière, activité aujourd'hui abandonnée.

La carrière du bois Pierre Mennessier, située sur le plateau Nord, est à ciel ouvert et récemment encore en exploitation, par la société REP. La ré-affectation de cette carrière à ciel ouvert est actuellement à l'étude.

- **Une plate-forme constituée de craie** (crétacé supérieure / Sénonien) s'étend en contre bas du plateau du Valois et au-dessus de la vallée de l'Oise et de sa confluence avec la Nonette.

La craie n'est pas exploitée à Gouvieux. On observe sur cette emprise un couvert arborescent, avec la forêt de Lys et le bois des Bouleaux.

Une carrière d'exploitation de ce plateau du crétacé, située sur le coteau de la vallée de l'Oise, à Précý sur Oise, est visible depuis Gouvieux et présente dans plusieurs vues.

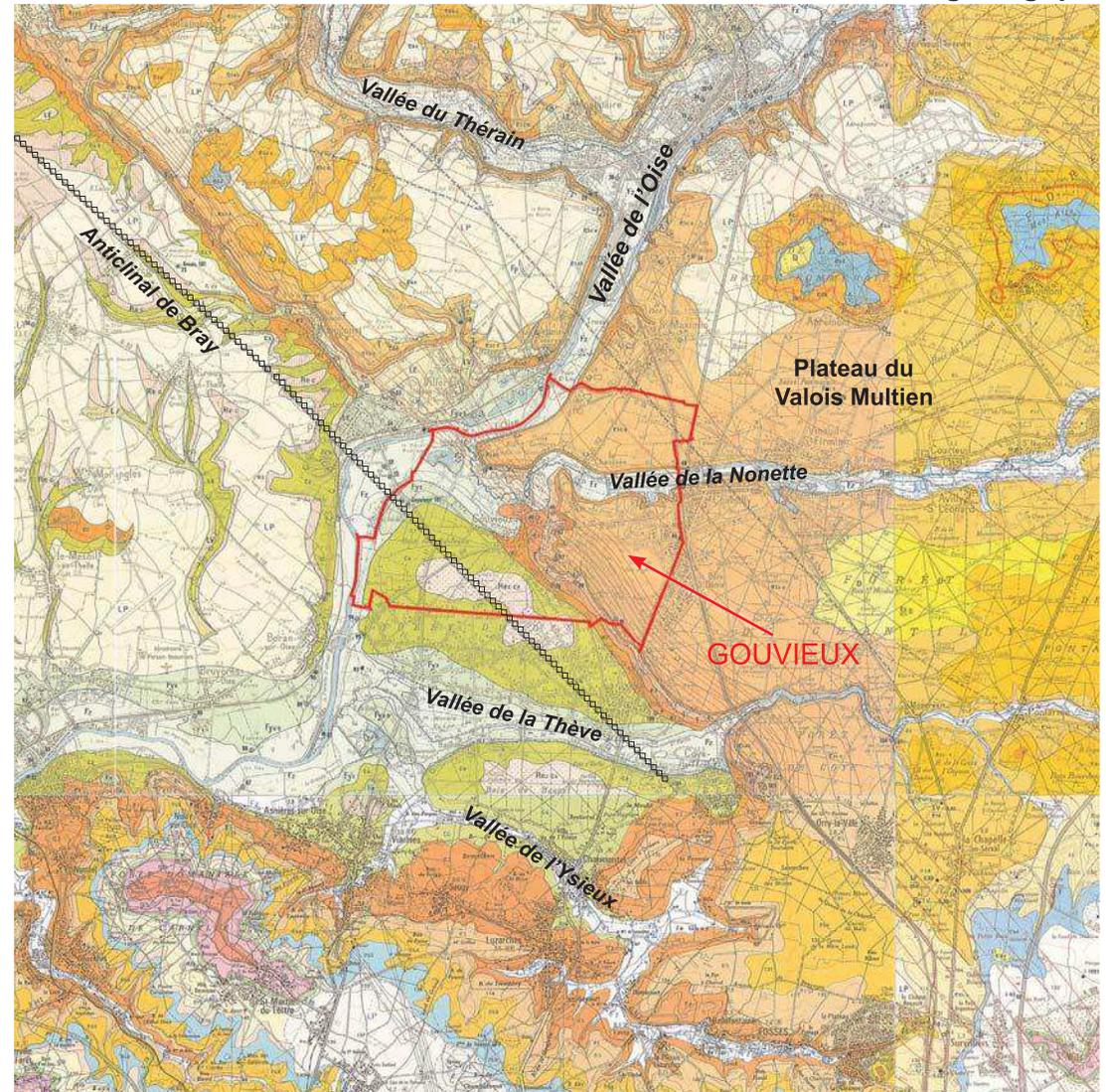
En partie centrale, se dessine une lentille de sable à silex dont la partie sud est occupée par un golf.

- **La plaine alluviale issue de la confluence entre l'Oise et la Nonette** est un bassin d'alluvions récentes et anciennes (sablo-argileuse et limoneuse). L'exploitation des graviers a laissé place à des étangs qui marquent désormais le paysage de la plaine.

Paysages d'intérêt en lien avec l'exploitation du socle géologique

- paysage lié à l'exploitation du calcaire : impasse des Carrières, les habitations troglodytes, les flancs calcaires et les galeries souterraines du Camp de César
- paysage lié à l'exploitation des gravières : les étangs de la plaine alluviales

Carte géologique

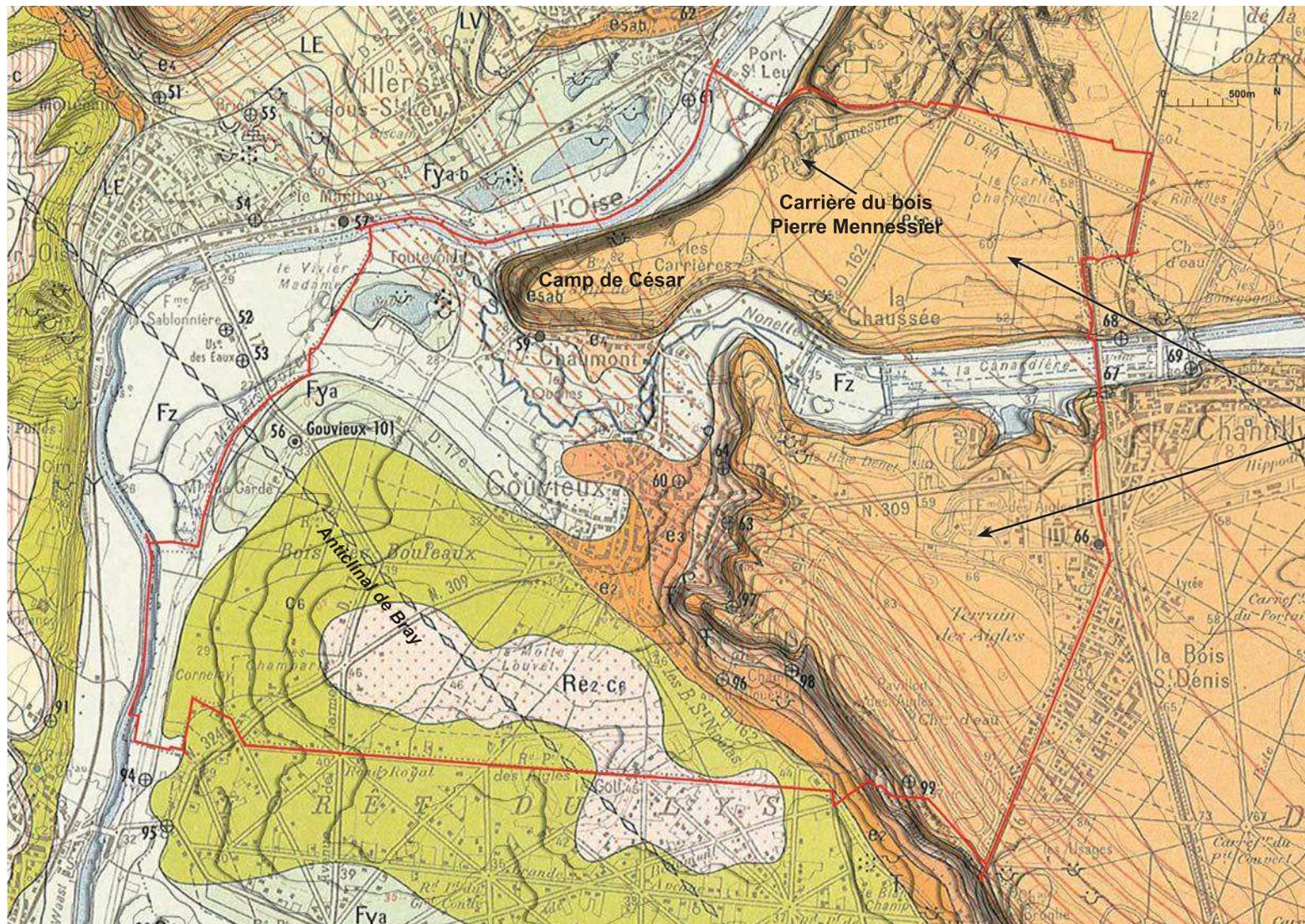


 Alluvions modernes	 Lutétien supérieur	 Sparnatien
 Alluvions anciennes de bas niveaux	 Lutétien inférieur	 Thanétien
 Sables à silex	 Cuisien	 Crétacé supérieur Sénomien

Rappel des orientations et propositions d'actions de la charte du Parc :

Requalifier et mettre en valeur le paysage naturel (article 14), dont un site à requalifier : anciennes carrières

Zoom



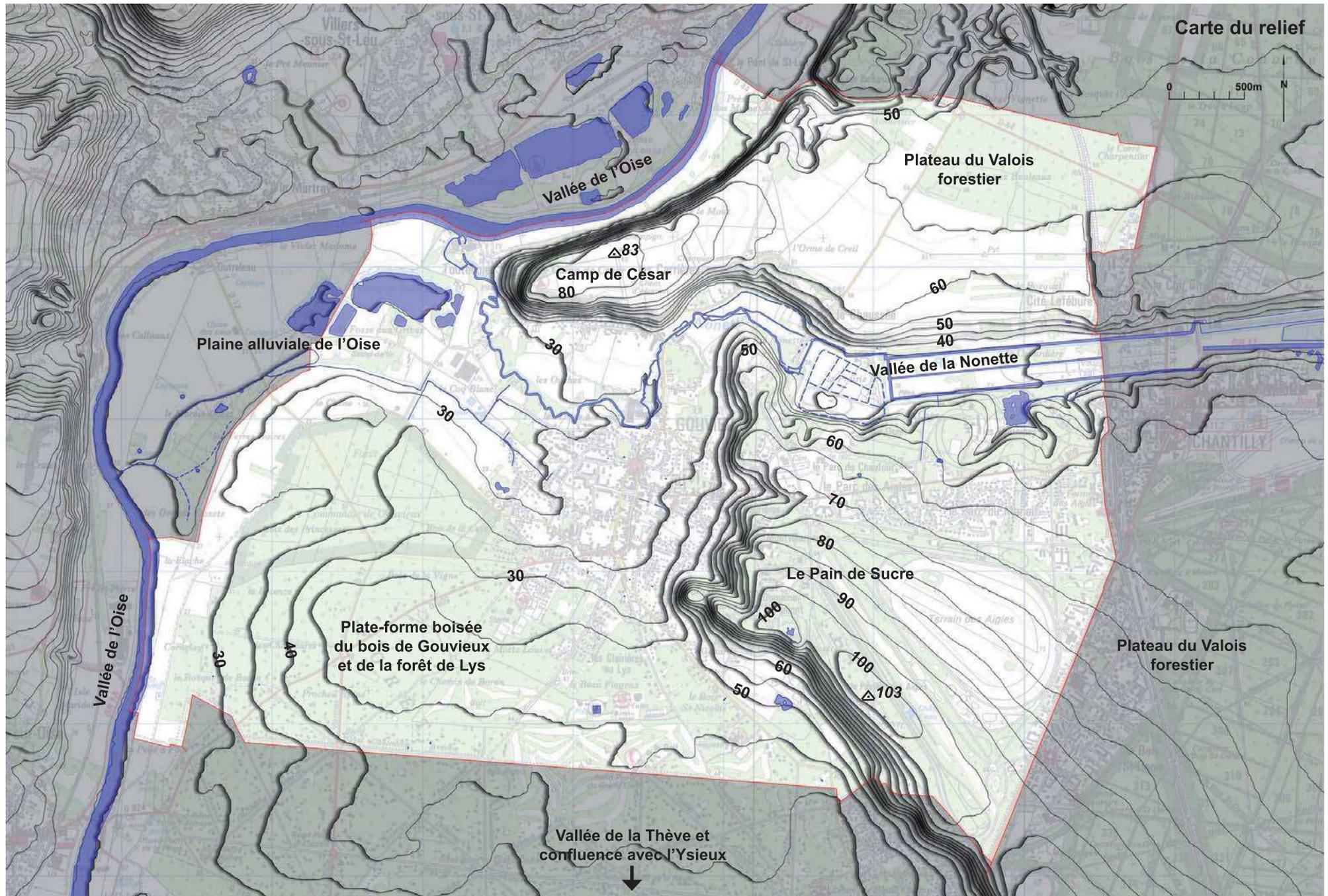
Entrée de la carrière du Camp de César

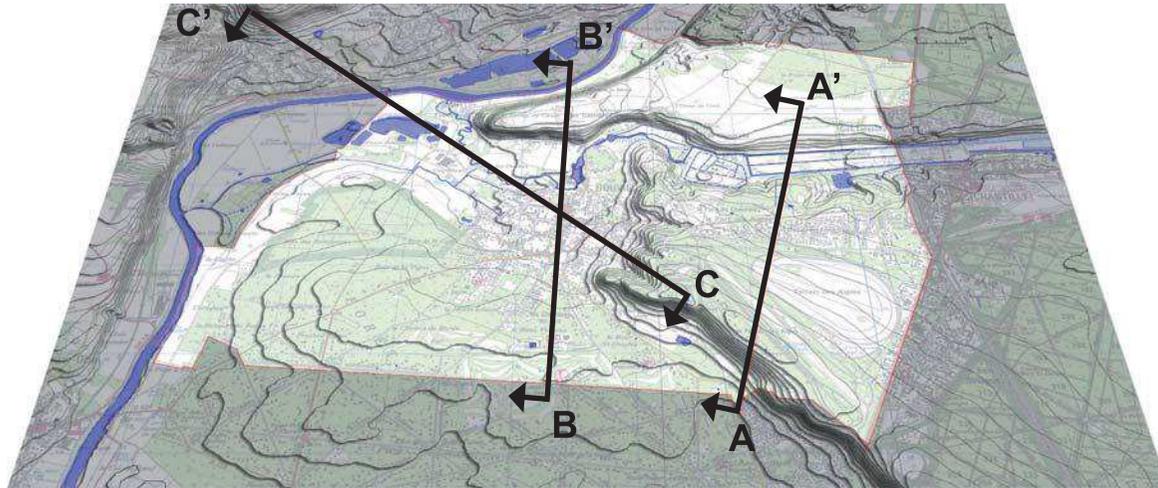
e5c-e. Éocène moyen. Lutétien supérieur et moyen

e5c : Calcaire à Milioles. L'assise comprend un calcaire jaunâtre, fin, tendre à l'extraction, durcissant à l'air, exploité autrefois sous le nom de Banc Saint-Leu. Il renferme des Milioles.

Formation végétale propre au Lutécien. Calcaire grossier. Sur les pentes éclairées : pelouse à *Festuca duriuscula*, *Brachypodium pinnatum* ou *Bromus erectus*; taillis à *Rosa* et *Crataegus* ou boisements devenant des chênaies-frênaies sèches ou des hêtraies.

Sur les pentes de calcaire grossier, il faut aussi mentionner la présence de *Gentianes* et d'un peuplement de buis assez étendu.



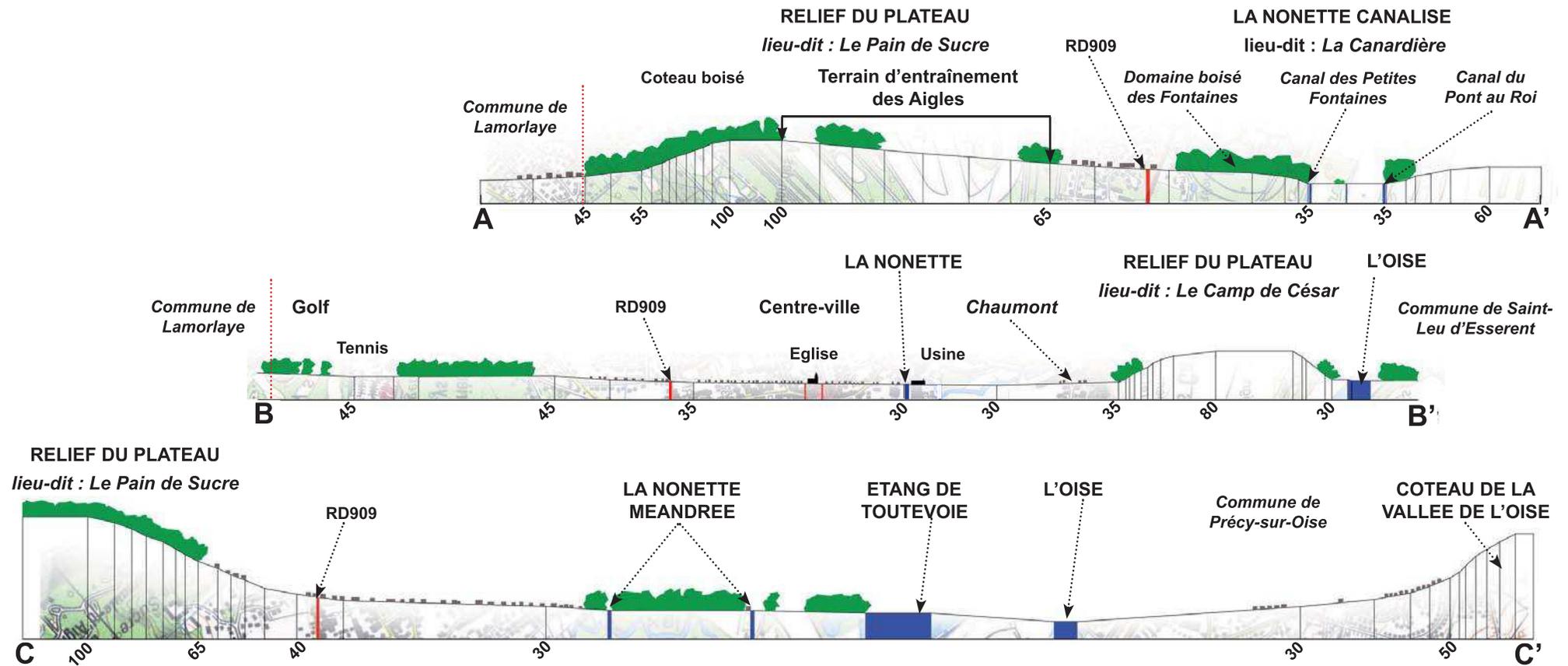


1.2.2 Topographie

Le territoire communal est dominé au nord et au sud-est par le plateau du Valois Multien, entaillé et découpé en deux parties par la vallée de la Nonette. Ainsi les deux points terminale du plateau, « Le Camp de César » à 83 m et « Le Pain de Sucre » à 103 m, constituent les points hauts du territoire communal et des points de repère dans de nombreuses vues.

Bien qu'exclus du territoire communal, les coteaux ouest de la vallée de l'Oise sont particulièrement présents dans le paysage de Gouvieux.

Le plateau nord, lieu-dit « Le Camp de César », entre les vallées de l'Oise et de la Nonette, a des coteaux de fortes pentes avec des flancs parfois très abrupts. Il forme vers l'ouest un éperon effilé, en surplomb au-dessus de la plaine alluviale issue de la confluence entre l'Oise et la Nonette.



Le plateau sud-est, lieu-dit «Le Pain de Sucre», est un relief façonné par les érosions conjointes de la Nonette au nord et à l'ouest, et de l'anticlinal de Bray au sud-ouest. Il forme une butte sur le territoire communal dont le profil est asymétrique. Le plateau se présente avec des coteaux, orientés au nord, en pentes douces sur la vallée de la Nonette et des pentes assez fortes côté ouest au-dessus de la plaine alluviale et côté sud, au-dessus de la plate-forme boisée. Cette butte domine le bourg de Gouvieux qui s'est installé à son flanc ouest, en bordure de la Nonette.

Une avancée du plateau sud-est vers le plateau nord crée un resserrement de la vallée de la Nonette en-dessous du hameau des Carrières entre les hameaux de La Chaussée et de Chaumont.

Au sud et en contre-bas de la butte, lieu-dit «Le Pain de Sucre», une plate-forme boisée s'étend vers l'Oise légèrement au-dessus de la plaine alluviale entre les vallées de l'Oise à l'ouest, de la Nonette au nord et de la Thève au sud avec une altitude comprise entre 29 et 47 mètres. Ce replat, de pentes douces, forme un relief intermédiaire entre la plaine alluviale de l'Oise et le plateau du Valois Multien.

La vallée de la Nonette traverse le territoire d'est en ouest. En amont, avant le resserrement du relief entre les plateaux nord et sud-est, elle présente un fond de vallon assez plat, lié aux aménagements hydrauliques anciens, l'étang de Gouvieux asséché depuis la rupture de la digue de La Chaussée en 1658. L'altitude du fond de vallon est comprise entre 30 et 36 mètres. Les coteaux de la vallée de la Nonette ont une altitude variant de 35 à 60 mètres. Ils sont assez pentus à La Chaussée, encaissant le fond de vallon et s'adoucissent en direction de Chantilly, formant une vallée plus ouverte.

La plaine alluviale de l'Oise s'étend du nord au sud à la limite ouest de la commune de Gouvieux. A la confluence de la Nonette, elle s'élargie vers l'est et s'avance au centre du territoire communal, jusqu'au pied du relief, dit «Le Pain de Sucre». Son altitude est comprise entre 25 et 30 mètres.

Silhouette du château de Montvillargenne qui couronne le coteau boisé du relief du plateau du Valois Multien en perspective, depuis la rue des Jonquilles



Coteau de l'Oise vu depuis la rue de Chantilly, devant l'ancien cimetière

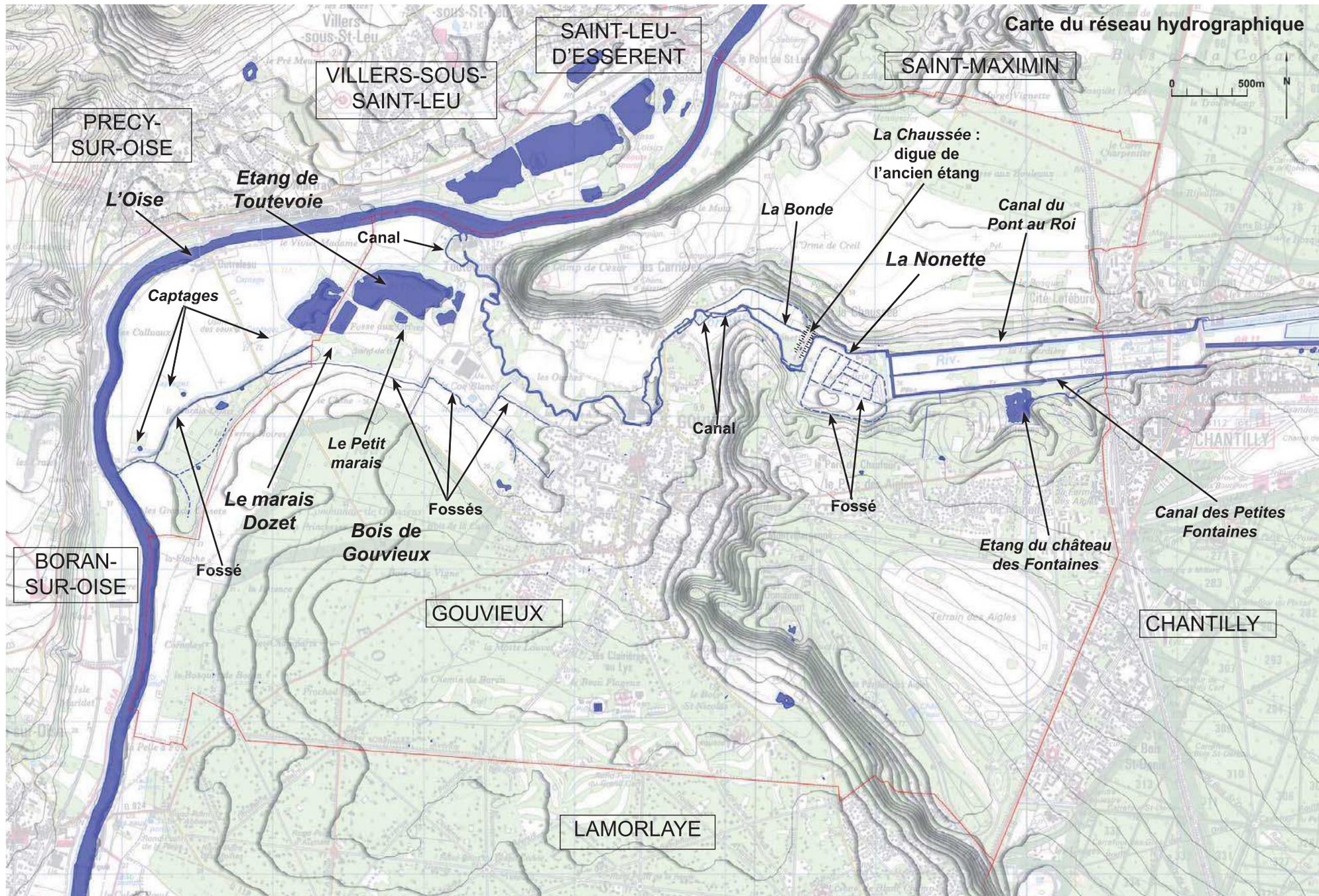


Le Camp de César : pointe terminale du plateau du Valois Multien au nord de la commune. Ce relief culmine à 83m et marque de sa présence les paysages de la commune de Gouvieux.



Le relief du coteau de l'Oise constitue l'arrière-plan des paysages de la commune de Gouvieux, bien que situé sur la rive d'en face, sur les communes de Boran-sur-Oise, Précý-sur-Oise et Saint-Leu d'Esserent.





1.2.3 Hydrographie, hydrologie

- **Un territoire en bordure de l'Oise soumis aux inondations, mais bénéficiant de l'intérêt de la rivière et des paysages du bord de l'Oise**

L'Oise, qui prend sa source en Belgique et se jette dans la Seine en aval de l'agglomération parisienne, est un axe de navigation ancien. Aménagée pour faciliter le transport par voie d'eau au 19^{ème} siècle, elle fait partie du domaine public fluvial et est gérée par Voies Navigables de France. Les berges de l'Oise canalisée font l'objet d'une servitude publique.

Bien que le commerce fluvial ait connu la forte concurrence du transport routier, le transport par voie d'eau reste compétitif pour les matières pondéreuses. En conséquence, le trafic fluvial sur l'Oise est soutenu et de nombreuses péniches animent les paysages du bord de l'Oise à Gouvieux.

La vallée de l'Oise est soumise régulièrement aux inondations de la rivière, sans toutefois connaître de crues violentes en comparaison aux autres rivières et fleuves français, mais avec de larges surfaces inondées liées à la largeur du lit naturel de l'Oise.

Les risques majeurs, induits localement par les débordements de l'Oise, sont pris en compte par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI), ainsi que les remontées de nappes phréatiques contiguës aux zones de débordement. En revanche, le PPRI ne prend pas en compte les secteurs inondables sans lien avec l'Oise, telles les remontées de nappes éloignées de l'Oise et les inondations dues aux ruissellements.



Transport fluvial et activités industrielles le long de l'Oise



Vue sur l'Oise à Toutevoive, hameau de la commune de Gouvieux



Carte d'Etat Major (1825-1866)- En bleu : zone humide, inondée régulièrement - Cette cartographie donne une indication, vraisemblablement encore d'actualité, sur les zones les plus fragiles devant les risques d'inondation dans la vallée de la Nonette et la plaine alluviale de l'Oise.

Atlas des zones Inondables dans l'Oise



Dernières inondations et coulées de boue : du 26 au 28 mars 2001, le 3 juin 2000, du 25 au 29 décembre 1999, du 4 au 5 août 1997, du 17 janvier au 5 février 1995, du 19 décembre 1993 au 2 janvier 1994, du 31 mai au 1 juin 1992, du 25 au 26 mai 1988...

Dernière inondation par remontées de nappe phréatique : du 25 mars au 8 avril 2001



L'Oise - Inondation de 1910 - Carte postale ancienne - On note la présence des bateaux et de la cheminée qui témoignent des activités industrielles et commerciales qui se développaient le long de la rivière, avec plusieurs sites sur la commune de Gouvieux.

- **La vallée de la Nonette au centre du territoire**

La Nonette s'écoule jusqu'à l'Oise, d'est en ouest et de part et d'autre du territoire communal. Elle est à l'origine du relief de la commune, entaillant le plateau du Valois forestier pour rejoindre l'Oise dans le hameau de Toutedoie, au pied du Camp de César qui définit la pointe terminale du plateau au croisement de la vallée de l'Oise et de la vallée de la Nonette.

La Nonette reprend la majeure partie des eaux de ruissellement des plateaux, le territoire communal étant majoritairement compris dans le bassin versant de la vallée de la Nonette. Les risques d'inondation induits par le bassin versant de la Nonette n'ont pas été pris en compte sur le PPRI, qui n'intègre pas les secteurs inondables liés à des remontées de nappes éloignées de l'Oise et aux ruissellements.

Un ruissellement massif en bassin versant de la Nonette, qui serait lié à une période de forte pluie, associé à une crue de l'Oise et une forte remontée de la nappe alluviale, peut entraîner un fort risque d'inondation aux abords de la Nonette. En conséquence, le Plan Local d'Urbanisme propose, comme principe de précaution, de limiter la constructibilité des rives de Nonette.

Il est à noter que sur les coteaux de fortes pentes, en limites de plateau, le couvert végétal permet de limiter les coulées de boues lors des épisodes pluvieux entraînant des ruissellements importants.

- **Une plaine alluviale à la confluence de l'Oise et de la Nonette**

Dans cette partie de la plaine de l'Oise, la proximité de la nappe alluviale s'exprime en surface avec la présence d'étangs et de marais.

L'exploitation aquifère par captage des nappes souterraines est pratiquée dans la plaine de l'Oise, en limite ouest de la commune, dans la boucle de territoire exclue du territoire communal de Gouvieux. Si la commune n'a pas de station de pompage sur son territoire, elle reste soumise au périmètre de protection induit par celles des communes limitrophes de Boran-sur-Oise et Précly-sur-Oise.

La plaine alluviale comprend des plans d'eau, dont le plus important est l'étang de Toutedoie. Ces étangs sont issus de l'extraction de matériaux alluviaux. Ils forment un paysage lié à l'eau qui occupe une place prépondérante et centrale dans la plaine.

Un réseau de fossés draine la plaine. Depuis les franges urbaines, des fossés réceptionnent les eaux de ruissellement sur le pourtour de la plate-forme du bois de Gouvieux et favorisent des espaces cultivés en lisière des boisements.

Le long de ces fossés, des marais, dont principalement le marais Dozet, créent des zones humides qui caractérisent et enrichissent le paysage de la plaine.

Des boisements humides s'associent à des roselières le long d'un fossé qui se poursuit dans la plaine alluviale au-delà de la limite ouest de la commune.

- **La Nonette présente trois séquences**

- **La Nonette canalisée - Site dit « La Canardière »**

La rivière s'écoule dans des canaux rectilignes, prolongement du domaine de Chantilly, encadrés par les coteaux de la vallée de la Nonette. Le réseau de canaux du domaine de Chantilly a été mis en place suite à l'assèchement de la vallée, lié à la rupture de digue de la Chaussée qui retenait l'étang de Gouvieux jusqu'en 1658. Le secteur de la Canardière, sous l'actuel viaduc, est assaini et la rivière est canalisée dans le cadre de l'aménagement des jardins du château de Chantilly par André Le Nôtre, à partir de 1663.



Étang de Toutedoie avec en arrière-plan le relief du Camp de César



Roselière du marais Dozet

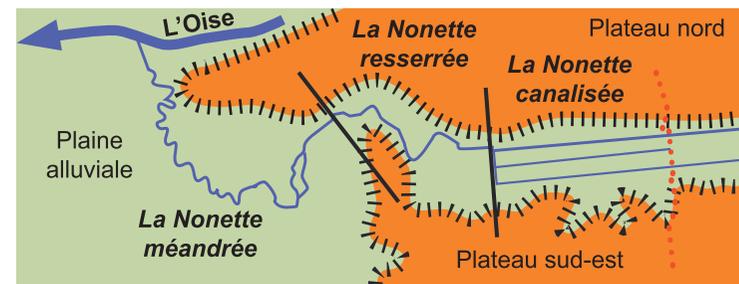


Schéma des trois séquences de la vallée de la Nonette

Au centre des canaux, en fond de vallon, un site est préservé. Peu visible depuis l'espace public, il est non accessible et appartient à l'Institut de France.

• **La Nonette resserrée - Lieux-dits «la Prairie» et «le Pré Nonette»**

Entre les deux parties du plateau qu'elle découpe, le «Camp de César» et le «Pain de sucre», la Nonette s'écoule dans un vallon resserré par les coteaux. Les reliefs des plateaux nord et sud-est forment un goulot d'étranglement autour d'un fond de vallon peu large.

Ce resserrement a été mis à profit au XIIIème siècle pour la création d'une retenue d'eau. En 1230, sur ce site, une digue fût construite pour établir un étang prestigieux à cette époque. Rois et noblesse se le partagèrent jusqu'en 1658, quand la digue se rompit à la suite d'une inondation catastrophique. L'étang de Gouvieux était un vaste plan d'eau qui s'étirait depuis le hameau de La Chaussée jusqu'au lieu-dit «La Canardière».

Une voirie, dite « la Chaussée », emprunte désormais l'ancienne digue et surplombe des prairies drainées à l'est et une mosaïque de bois et de prés à l'ouest.

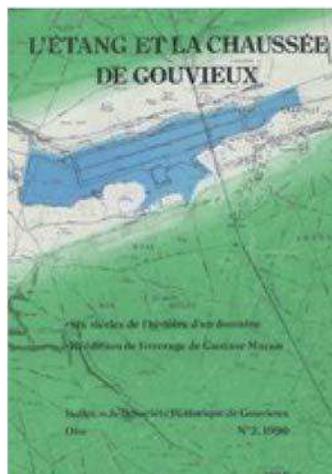
Il est à noter qu'une source d'eau ferrugineuse, dite « eau de Chantilly », se situait au lieu-dit « La Chaussée », et fut exploitée à partir de 1882 et jusqu'au début du XXème siècle pour la mise en bouteilles, après avoir été gazéifiée.

• **La Nonette méandree - Dans la plaine alluviale**

La rivière décrit des méandres dans la plaine alluviale. Une ripisylve, forêt rivulaire, d'emprise plus ou moins large, accompagne la Nonette et définit en quelque sorte son lit majeur, emprise non submergée du cours d'eau à l'étiage.



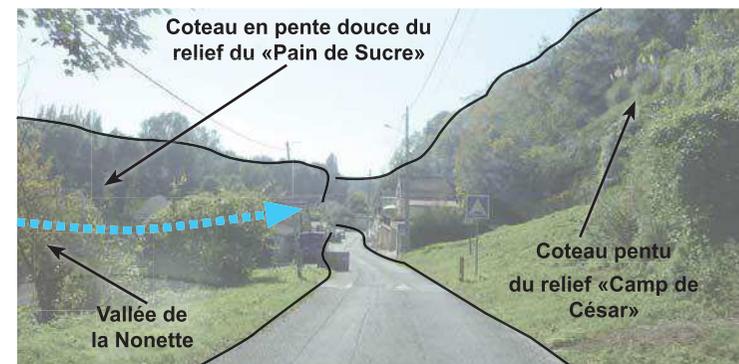
Fond de vallon à l'emplacement de l'ancien étang de Gouvieux asséché, lieu-dit «La Prairie», encadré par le coteau boisé du plateau est.



Ci-contre : page de couverture de l'étude de Gustave Macon « L'étang et la Chaussée de Gouvieux », dans Comité Archéologique de Senlis, Comptes-rendus et Mémoires, Senlis, Imprimerie Eugène Dufresne, 5e série, vol. II, 1909-10



Site dit «La Canardière» avec la Nonette canalisée, dans le prolongement du domaine de Chantilly



Rue des Carrières au-dessous de l'impasse des Carrières - Resserrment de la vallée de la Nonette entaillée dans le plateau du Valois



Un méandre de la Nonette et les boisements rivulaires dans la plaine alluviale

Rappel des orientations et propositions d'actions de la charte du Parc :

- Traversées de la Nonette : découverte du patrimoine lié à l'eau, espaces ouverts en fond de vallée.
- Reconquête de la qualité de l'eau, entretien écologique et paysager de la Nonette et de ses abords : réflexion et action en liaison avec le SAGE Nonette et le syndicat intercommunal du bassin de la Nonette.
- Aménagement de points d'accessibilité à la Nonette.
- Gestion écologique et paysagère des zones humides de la vallée.
- Mise en valeur du patrimoine hydraulique : marais et réseau de canaux.

- **Patrimoine lié à l'eau**

La présence des rivières, l'Oise et la Nonette, conditionna certaines implantations liées à l'utilisation de la force motrice, tels les moulins, ou de la ressource en eau, industries ayant des besoins en eau, telles que les teintureries.

L'ancien moulin des Planches, rue du pont des Planches (ancien chemin rural dit du «Moulin des Planches»), sur la Nonette, est parfaitement conservé.

Trois lavoirs sont présents sur le territoire communal. Ainsi, le lavoir près du moulin des Planches, sur la Nonette, se situe au bout de la rue du Pont des Planches / sente dite «du Moulin». Les barreaudages du Pont des Planches occultent en grande partie la vue que l'on pourrait en avoir depuis l'espace public. Egalement sur la Nonette, les lavoirs des hameaux de Chaumont et de La Chaussée sont réalisés en pierres de taille et constituent un petit patrimoine de qualité. D'autres lavoirs subsistent sur la commune, mais ne sont pas visibles depuis le domaine public, dont notamment le grand lavoir de Gouvieux, rue Corbier-Thiebaut, au nord du centre-ville.

Des canaux canalisent ou dérivent la Nonette, ayant permis l'utilisation de la ressource en eau ou d'agrémenter les parcs. Ce réseau de canaux représente désormais un patrimoine hydraulique lié à l'histoire de la commune.

Moulin, le long de la Nonette, depuis le pont des Planches, sente dite «du Moulin».



Canal de la Canardière



Canal du Pont au Roi à la Canardière, vue depuis le viaduc



Usine Saint-Frère à Gouvieux, société de filature, tissage et impressions, qui utilisait la ressource en eau de la Nonette - Carte postale de 1933 - Photo prise depuis le Pont aux Planches



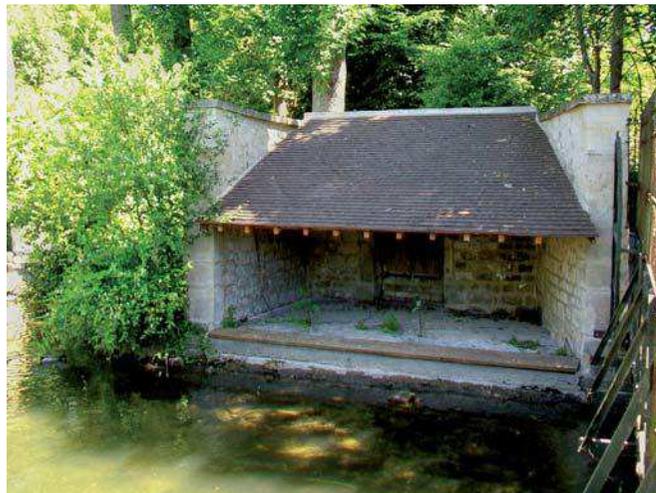
Le déversoir de la source de La Chaussée - Carte postale du début du 20ème siècle



Scierie de Toutevoie, en bord de l'Oise, qui permettait le transport du bois et qui utilisait la force motrice de la Nonette - Carte postale du début du 20ème siècle



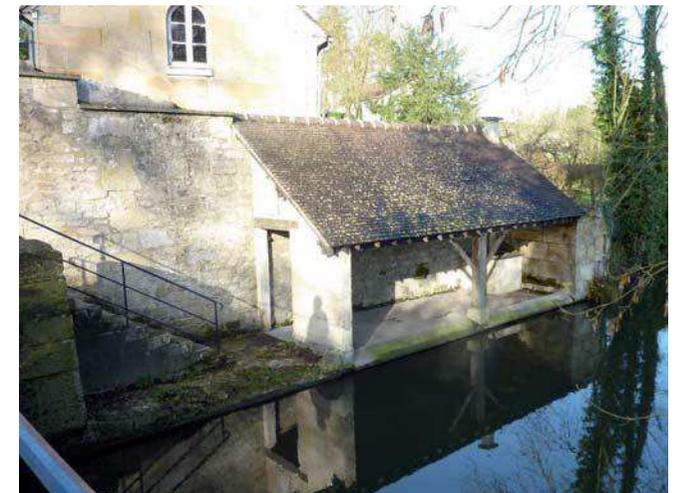
Lavoir près du pont des Planches, sur la Nonette au bout de la sente dite «du Moulin».



Lavoir du hameau de Chaumont, rue Corbier-Thiebaut, sur la Nonette



Lavoir du hameau de La Chaussée, rue de La Chaussée, sur la Nonette



1.3 LES TRAMES ET LEUR ÉVOLUTION DANS LE TEMPS

1.3.1 Trame viaire

Réseau routier

Le territoire communal est traversé par un axe de circulation est-ouest, la RD 909, reliant Chantilly, Gouvieux, Viarmes et Monsoult en tronc commun avec la RD 924, reliant Senlis, Chantilly, Boran-sur-oise et Chambly. C'est autour de cette voie de circulation importante que s'est implanté le bourg de Gouvieux et les extensions résidentielles récentes sur le plateau sud-est en direction de Chantilly. Par ailleurs, cette voie de circulation traverse au sud-ouest le bois urbanisé de la forêt du Lys.

Un autre axe de circulation est-ouest, la RD 44, reliant Saint-Leu d'Esserent et Vineuil-Saint-Firmin, marque la limite nord de la commune.

La commune et le bourg de Gouvieux sont également traversés par un axe de circulation nord-sud, la RD 162, reliant Creil, Saint-Maximin, Gouvieux et Larmorlaye. Cette voie relie, en accroche et en grappe, les hameaux de La Chaussée, des Carrières et de Chaumont au bourg de Gouvieux. Cet axe a été également le support de l'étalement linéaire urbain, depuis la limite sud jusqu'au plateau agricole nord.

A la limite est de la commune, le territoire communal borde, face à la commune de Chantilly, un axe de circulation nord-sud d'échelle nationale, la RD 1016, ancienne RN 16. Le développement urbain de cette frange a été directement lié à l'essor de l'activité hippique dans le secteur de Chantilly.

Enfin, au sud-ouest de la commune, la RD 17 ou RD 17E rejoignent Précý-sur-Oise. Des lotissements se sont développés en accroche à cette voie, route de Précý, entre l'ancien bourg de Gouvieux et le château qui marque le début d'agglomération.

Il est à noter que seul, le hameau de Tutevoie n'est pas relié à un axe de circulation traversant. Il s'est développé en lien à la présence conjointe de l'Oise et de la Nonette, et par un étalement urbain linéaire le long de la voie local qui rejoignait la confluence des rivières.

RD17 - Une route qui traverse le massif boisé du Lys et le bois de Gouvieux



RD909 - Une route de desserte qui traverse les boisements urbanisés



RD44 - Une route qui descend vers l'Oise dans un vallon boisé



RD162 - Une route de desserte support de l'étalement urbain linéaire



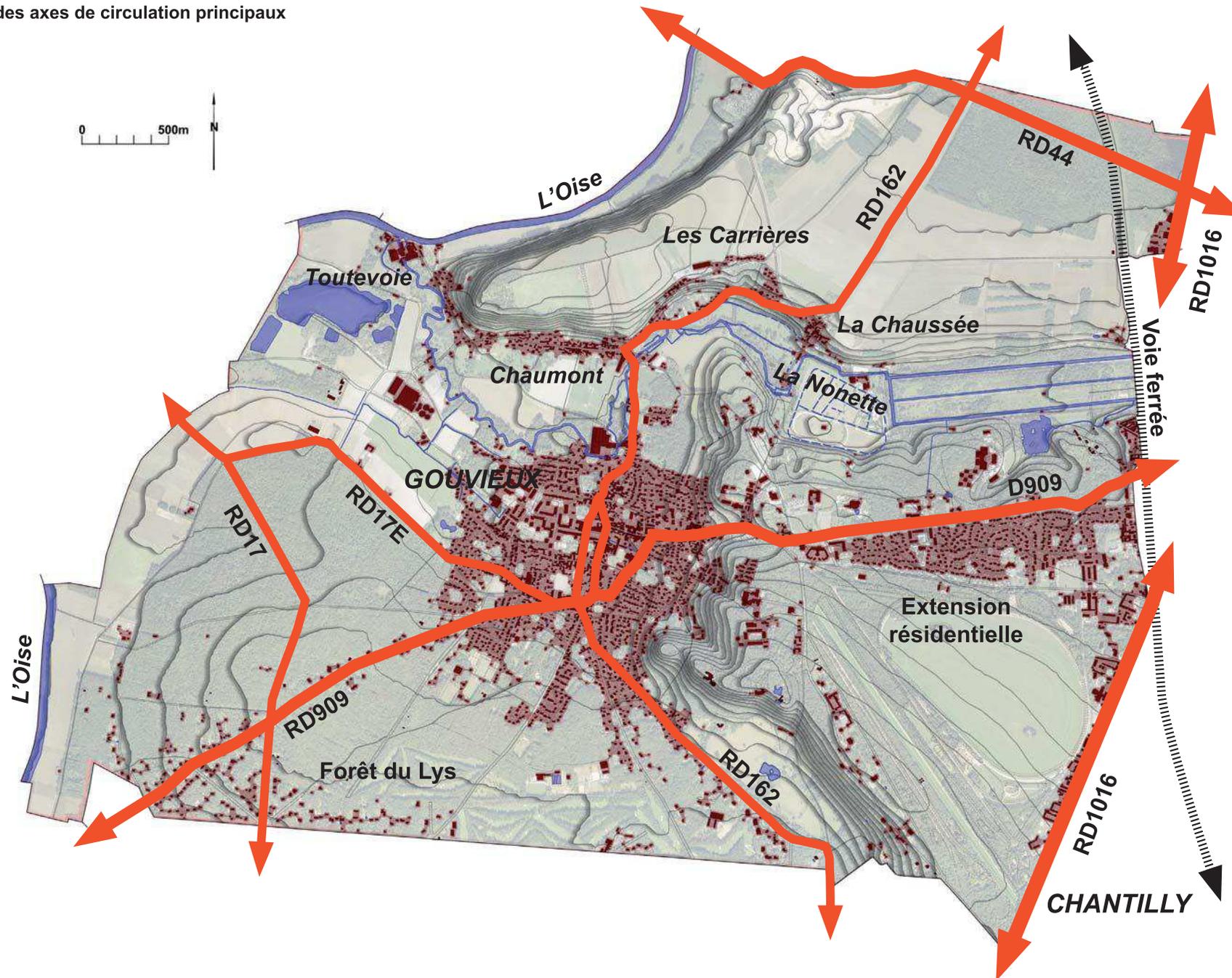
RD162 - Une route qui traverse le plateau agricole nord



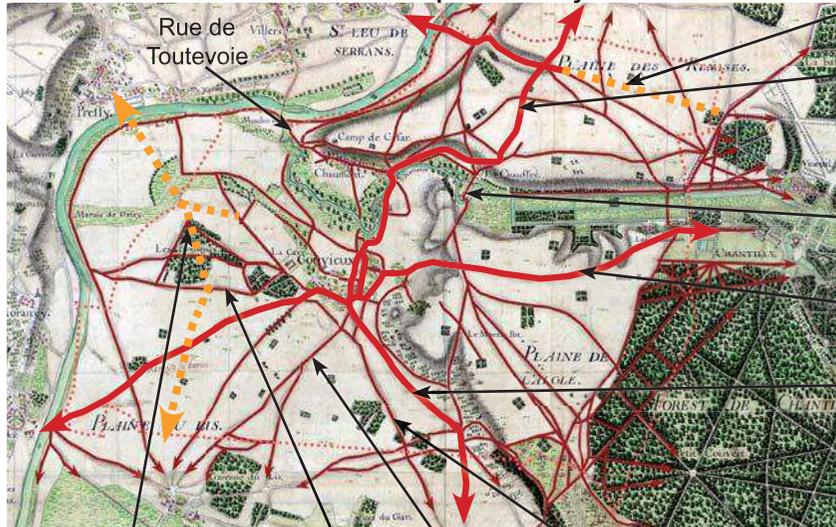
RD909 - Entre le domaine des Fontaines et les domaines résidentiels récents



Carte des axes de circulation principaux



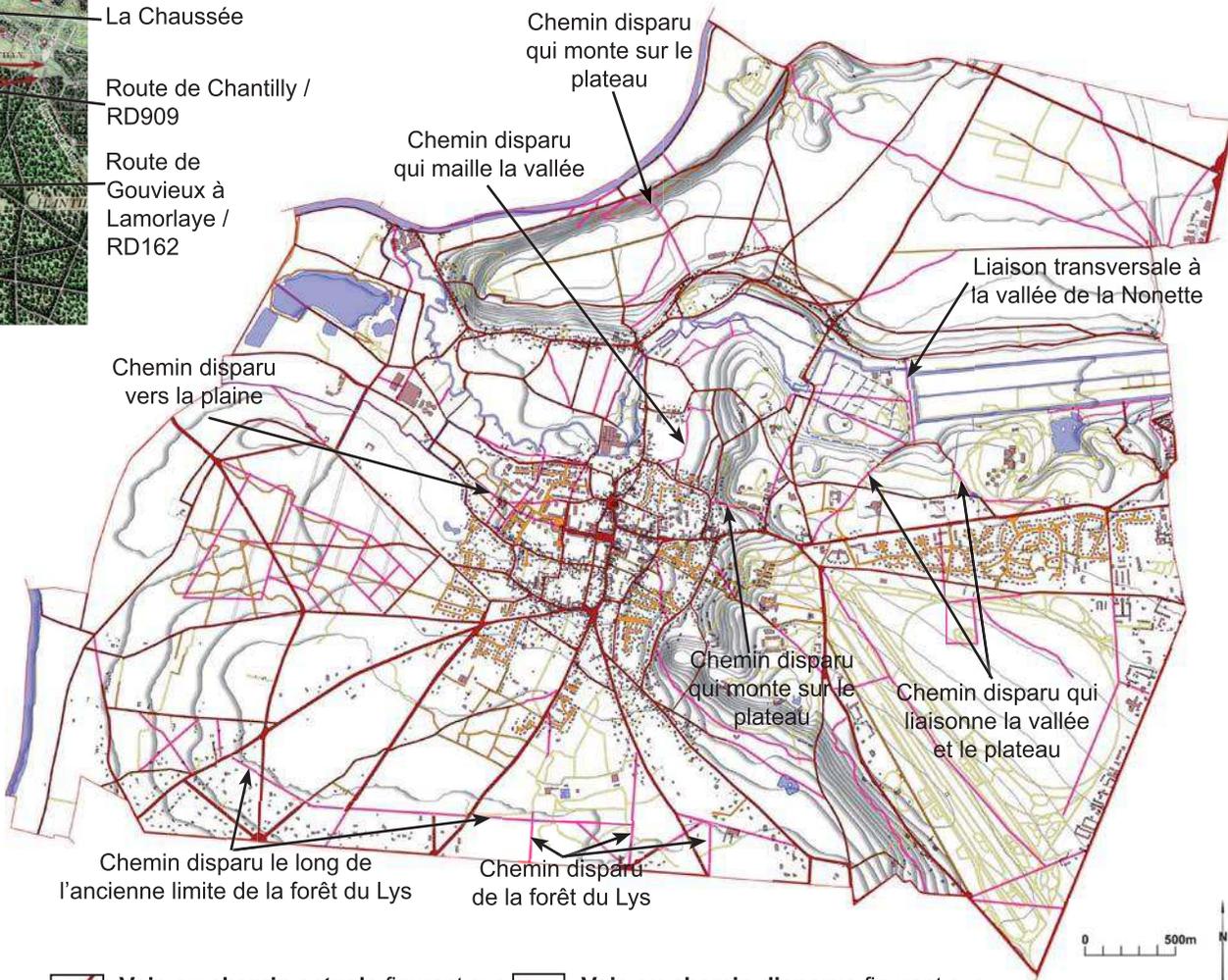
Voies et chemins sur la carte de la capitainerie royal d'Halatte - 1711



Tracé futur route de Précý à Viarmes / RD17
 Chemin de la Potence
 Chemin du Lys
 Chemin du Lys à Gouvieux

Futur tracé de la D44
 Route de Gouvieux à Creil / RD162
 La Chaussée
 Route de Chantilly / RD909
 Route de Gouvieux à Lamorlaye / RD162

Carte des voies et chemins actuels comparés à ceux de la carte d'Etat Major - (1825-1866)



 Voie ou chemin actuels figurant sur la carte d'Etat Major (1825-1866)	 Voie ou chemin disparus figurant sur la carte d'Etat Major (1825-1866)
 Voie ou chemin créés au 20ème siècle	 Chemin privé, non figuré sur les cartes anciennes

• Un maillage ancien très préservé

Entre deux traversées importantes de l'Oise face à Boran-sur-Oise et Saint-Leu d'Esserent, proche du passage à gué de Précý-sur-Oise, et à la confluence des vallées de l'Oise et de la Nonette, Gouvieux s'est implanté à la croisée de plusieurs voies anciennes de circulation qui empruntaient ces passages. La trame dense de chemins a été bien conservé au fil du temps et les principales voies actuelles sont déjà présentes au début du XVIIIème siècle, comme le témoigne la cartographie de la capitainerie d'Halatte de 1711.

Ainsi, la plupart des voies et chemins actuels figurent sur la carte d'Etat Major au milieu du XIXème siècle. Les seuls ajouts de nouvelles voies correspondent à des voiries créées lors de l'implantation des lotissements à partir des années 60.

Le réseau de chemins dense qui entoure le village originel de Gouvieux sera le support d'un développement urbain concentrique. Certains axes porteront, en revanche, un étirement urbain linéaire comme la voie qui longe le coteau de Chaumont jusqu'à l'Oise, ou comme la RD162 qui relie La Chaussée, Les Carrières, Chaumont, Gouvieux et Lamorlaye.

De nombreux chemins ont été conservés. Les chemins disparus sont ceux qui traversent des domaines privés ou ceux qui coupent la trame parcellaire agricole ou ceux qui traverse des extensions urbaines récentes.

